L. CLEDAT

Ce qu'il faut au moins savoir de Latin

DELALAIN, Editeur

CE QU'IL FAUT AU MOINS SAVOIR DE LATIN

DU MÊME AUTEUR

Grammaire élémentaire de la vieille langue française (Paris, GARNIER).

Grammaire raisonnée de la langue française, avec préface de Gaston PARIS (Paris, LE SOUDIER).

Notions d'histoire de l'orthographe (Paris, LE SOUDIER).

Dictionnaire étymologique de la langue française, onzième édition (Paris, HACHETTE, 1926).

Vocabulaire latin (Paris, Armand COLIN).

COLLECTION D'AUTEURS FRANÇAIS
Publiée sous la direction de MM. Strowski, Professeur à la Sorbonne,
et Moulinier, Professeur de 1re supérieure au Lycée Condorcet.

Léon CLÉDAT
Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon

CE QU'IL FAUT
AU MOINS
SAVOIR DE LATIN

Ces notions élémentaires de latin se retrouvent, mais limitées à la déclinaison et à la conjugaison, et suivies d'une " application au français ", dans un autre ouvrage intitulé *Les origines latines du français.*

PARIS
LIBRAIRIE DELALAIN
115, Boulevard Saint-Germain (VIe)

1926

CE QU'IL FAUT AU MOINS SAVOIR DE LATIN

Les langues parlées dans les pays de civilisation latine, — tels que l'Italie, la France, la Roumanie, la péninsule Ibérique, l'Amérique centrale et méridionale, — n'étant toutes que du latin diversement évolué, une certaine connaissance de la langue latine s'impose dans ces pays à tout esprit cultivé.

En écrivant ce petit livre, nous avons songé à tous ceux qui peuvent regretter d'avoir été empêchés par les circonstances de faire du latin au cours de leurs études, aux meilleurs élèves de l'enseignement moderne, à l'élite des instituteurs et des candidats aux grades supérieurs de l'enseignement primaire (1). Nous avons voulu les aider à combler une lacune en leur présentant non pas le tableau complet, mais le mécanisme de la déclinaison, de la conjugaison et de la syntaxe latine, démonté en quelque sorte sous leurs yeux; nous avons voulu condenser ici ce qu'il leur est indispensable d'en connaître, ce qu'ils peuvent saisir en quelques jours et *savoir en quelques mois* (2), non pas pour lire plus ou moins cou-

(1) Quant aux élèves de l'enseignement classique, ils trouveront ici un supplément appréciable d'information sur la prononciation « latine », sur l'accent tonique et sur la quantité. Pour la déclinaison et la conjugaison, comme il importait de concentrer l'attention sur les flexions, nous n'avons donné que les indications de quantité essentielles. Mais partout ailleurs nous avons régulièrement marqué les voyelles longues du signe traditionnel, en exceptant toutefois les voyelles suivies de plusieurs consonnes, que la versification comptait comme longues, quelle que fût leur quantité naturelle. Sauf ce cas spécial (et celui des diphtongues), toute voyelle non marquée du signe de la longue est brève. Nous n'employons le signe de la brève que pour prévenir quelque confusion, comme dans l'adverbe *modŏ* et l'infinitif *dăre*, et dans les proparoxytons (mots accentués sur l'antépénultième).

(2) Il est vrai qu'en principe l'acquisition du vocabulaire d'une langue exige un long usage. Mais, quand il s'agit du latin, pour un Français, la tâche est singulièrement facilitée par la communauté du vocabulaire des deux langues. La pratique d'un dictionnaire étymologique fera le reste.

ramment du Cicéron, mais pour être à même de comprendre la formation des langues romanes, et ce sera pour eux d'un grand secours, s'ils veulent apprendre une de ces langues.

Ces dernières années, on a essayé, non sans succès, de renouveler les études secondaires latines, et de les rendre plus attrayantes et même plus rapides en les imprégnant de linguistique. Mais le procédé n'est guère utilisable que dans un enseignement « classique ». Etant donné le temps dont disposeront les élèves que nous avions en vue, il nous fallait aller droit au but. On doit évidemment apprendre et retenir les flexions des principales déclinaisons et conjugaisons, mais il n'est pas nécessaire de les posséder imperturbablement comme lorsqu'on est appelé à faire des thèmes ou des compositions latines. Il suffit d'être à même de les reconnaître dans un texte.

Il n'y a pas lieu non plus de s'inquiéter de certaines complications, telles que la grande variété des adjectifs et adverbes numéraux ; on peut se borner à connaître les différents types. sans se préoccuper de graver dans sa mémoire des mots rares, pour lesquels, si on les rencontre et si on hésite à les identifier, on a le recours du livre. Si l'on a dans sa mémoire les noms des dix premiers nombres, et si l'on sait que les noms entre dix et vingt se terminent par *-decim*, ceux des dizaines par *-ginti* ou *-genta*, ceux des centaines par *-centi* ou *-genti*, on n'hésitera pas pour traduire dans un texte *sedecim, sexaginta* ou *sexcenti*, sans être en état de débiter à la file, dans la forme exacte, la série des nombres. Il est utile, non pas qu'on puisse conjuguer un verbe passif, mais qu'on sache par exemple que *-mur* indique une 1re personne et *-mini* une 2e personne du pluriel ; la voyelle qui précède, identique à celle de l'actif, révèle le temps.

Nous avons pour nos élèves la modeste ambition qu'ils arrivent à traduire des phrases latines très simples comme celles qu'on rencontre dans l'antique « De viris », de manière à pouvoir comprendre les citations latines traditionnelles dont s'émaille la conversation française, et à pouvoir goûter dans le texte, en s'aidant de la traduction du bas des pages, les savoureuses citations de notre Montaigne.

L. CLÉDAT.

LA PRONONCIATION

Il existe en France deux prononciations du latin, la prononciation dite française, très inexacte, et la véritable prononciation latine, dont les étrangers se rapprochent beaucoup plus que les Français. Quand on commence à étudier le latin, il n'est pas plus difficile d'apprendre la bonne prononciation que la mauvaise. Pour éclairer et rendre fructueux les rapprochements avec le français et les langues apparentées, il n'est pas inutile de prononcer le latin comme les Latins, dans toute la mesure possible. *Tous* les philologues compétents sont absolument d'accord sur la valeur à donner aux différentes lettres :

1° Il n'y a pas de lettres muettes : par exemple, la 2e et la 3e personne de l'indicatif présent du verbe « être » sont les mêmes qu'en français, mais on prononce l'*s* et le *t* : *ès'*, *ès't'*. L'*e* sans accent n'a jamais le son de notre *e* muet, on dit *é* ou *è*.

2° La lettre *u* se prononce *ou*, l'*u* consonne (écrit souvent *v*) sonne comme le *w* anglais, l'*i* consonne (écrit souvent *j*) comme *y* dans le français « yeux ». L'*y*, dans l'orthographe latine, était un *u* grec, et sonnait comme l'*u* français. Il n'y avait pas de voyelles nasalisées, on prononçait séparément la voyelle et la nasale qui suit : *inter* = *i-n'tèr*. Dans les diphtongues, *ae*, *oe*, *au* (aw), les deux voyelles se prononçaient rapidement, d'une seule émission de voix, en insistant sur la première ; toutefois, à l'époque classique, *ae* était arrivé à se prononcer *è* et *oe* : *é*. *T* sonnait toujours *te*, jamais *se*, *s* toujours *se*, jamais *ze* ; *c* et *g* étaient toujours durs : *centum*, prononcez *kèn'toum'*; prononcez le *g* de *gentem* comme le *gh* italien, ou *gu* français de « guerre » (1).

---

(1) Nous avons groupé sous le n° 1 les particularités communes à la prononciation dite française et à la prononciation latine.

Les voyelles pouvaient être brèves ou longues. Les linguistes souhaitent qu'on reprenne l'ancien et excellent usage de marquer les voyelles longues dans les textes latins ; toutefois dans les paradigmes il est souvent utile de ne marquer longues que les voyelles dont il faut faire ressortir la quantité. Sous cette réserve, en dehors des diphtongues et des voyelles entravées (suivies de plusieurs consonnes), toute voyelle non marquée longue est brève ; il nous arrivera cependant d'employer le signe de la brève pour souligner une opposition, et, régulièrement, pour appeler davantage l'attention sur le recul de l'accent quand la pénultième est brève.

Il faut savoir que les Latins élevaient la voix sur les voyelles dites *toniques*, nous les écrirons en lettres grasses. Ces voyelles différaient probablement aussi des autres par une plus grande intensité, particularité que les langues romanes ont seule retenue. L'accent tonique portait sur la première syllabe des dissyllabes, et, pour les autres mots sur la pénultième longue, ou sur l'antépénultième quand la pénultième était brève ; de là vient la différence entre *vendĕre* (w**è**n'déré), français *vendre*, et *habēre* (hab**é**ré), français *avoir*. Les mots accentués sur l'antépénultième sont appelés des « proparoxytons ».

L'habitude de prononcer exactement les lettres latines, et en donnant plus d'intensité à la voyelle tonique, assure une grande facilité pour comprendre et pour apprendre une langue romane. Un mot latin ainsi prononcé est bien souvent la forme italienne ou espagnole actuelle.

Il y avait en latin, comme en toute langue, des mots dépourvus d'accent ; c'étaient, en laissant de côté ceux qui étaient soudés dans l'écriture avec le mot voisin :

1° Les prépositions, les adverbes monosyllabiques (1) et les

---

(1) A l'exception des monosyllabes qui peuvent être prépositions (*post* préposition est atone comme toutes les prépositions, et *post* adverbe a l'accent), et des deux *nē* (affirmatif et négatif).

conjonctions, *quand ces mots se rapportent à ce qui suit* (Toutefois les prépositions composées prennent l'accent, et aussi les conjonctions ayant plus de deux syllabes) ;

2° Le pronom relatif, ainsi que les adjectifs et adverbes relatifs, tels que *qualis*, *quantum*, *ubi*, etc., et les interrogatifs dans l'interrogation indirecte.

Quand il y avait deux de ces mots de suite, l'un des deux pouvait prendre l'accent.

— Il eût été fastidieux de figurer toujours la prononciation des mots latins que nous citons, mais nous donnons fréquemment, à titre d'exemple, cette indication.

DÉCLINAISON

1. Les flexions ou désinences qui servent à marquer le nombre, le genre du nom et de l'adjectif, le mode, le temps et la personne du verbe, étaient plus compliquées en latin qu'elles ne sont en français.

D'abord il y avait pour le nom, et, par suite, pour l'adjectif, un genre de plus, le **neutre**. Une flexion spéciale marquait si le nom n'était ni masculin, ni féminin, mais neutre.

2. En outre, tandis que le français actuel n'a qu'une désinence pour chaque nombre, le latin en avait six, réduites à deux dans le vieux français. Ces désinences des noms et des adjectifs distinguent ce qu'on appelle les **cas**. Pour « nommer » simplement une personne ou un objet, on donnait au nom la désinence dite du **nominatif** (mot formé sur le verbe *nōminăre*, devenu le français *nommer*), et le nom gardait cette désinence quand il était sujet dans la proposition. Un autre cas (souvent identique au premier) était le **vocatif** — du verbe vocāre, appeler ; on s'en servait pour « appeler » ou interpeller. Le nom Paul étant *P***au***lus* (P**aw** lous') au nominatif, on changeait *-us* en *-e* au vocatif, et, pour appeler Paul, on disait : *P***au***le* ! (P**aw**lé !). Nous disons « le fils de

Paul », les Latins : *fīlĭus Pauli* (**fi**lious' **Paw**li), marquant ainsi, par une désinence particulière du nom complément, le rapport que nous rendons par la préposition *de*. Ce cas s'appelait le **génitif**, parce qu'il servait à indiquer, entre autres rapports, celui de génération. Un quatrième cas, le **datif**, — du verbe *dare*, donner, — marquait le rapport que nous exprimons par la préposition *à* : *dedi Paulo*, j'ai donné à Paul ; la préposition *pour* exprime fréquemment aussi la valeur du datif latin. L'**ablatif** marquait différents rapports tels que « *ablation*, extraction, éloignement, etc », *auferre periculo* (awf**è**rré pér**i**coulo), éloigner *du* péril. Il arrive souvent que le latin précise par une préposition la valeur de l'ablatif ; quand il n'y a pas de préposition exprimée en latin, c'est souvent en français la préposition *de*, au sens d'extraction, qui marque, comme dans l'exemple que nous avons cité, le rapport de l'ablatif (1). Enfin l'**accusatif**, — de *accusāre*, mettre en cause, — indique la personne ou l'objet qui est directement mis en cause, comme complément direct du verbe (ce cas s'emploie aussi après certaines prépositions) : *Julius amat Paulum* (**You**lious' **a**mat' **Paw**loum'), Jules aime Paul.

L'existence des cas permettait une grande liberté de construction. On pouvait, sans inconvénient, intervertir l'ordre du sujet et du complément, puisque la flexion indiquait nettement le rapport du nom, soit avec le verbe, soit avec l'autre nom dont il pouvait être le complément.

La forme des mots d'origine latine, dans les différentes langues romanes, vient presque toujours de l'accusatif. Or l'accusatif *pluriel* du masculin et du féminin se termine toujours par *s*, ainsi s'explique la flexion du pluriel dans toutes les langues romanes, — à l'exception de l'italien et

(1) Dans nos paradigmes, nous en emploierons la préposition *par*, pour éviter la confusion avec le génitif.

du roumain, qui, obéissant à une loi phonétique particulière, laissent tomber *s* final du latin, et tirent dès lors leur pluriel du nominatif.

LES TROIS PREMIÈRES DÉCLINAISONS DES NOMS

3. Les noms du latin se répartissaient entre plusieurs systèmes de flexions, qu'on appelle des **déclinaisons**. Il y en avait trois principales : la voyelle caractéristique était *a* pour la première, *u* (ou *o*) pour la seconde, *i* ou *e* pour la troisième :

NOMINATIF SINGULIER, ACCUSATIF DES DEUX NOMBRES

I, terr*a*, terre ; II, mur*u*s' (mourous'), mur ; III, av*i*s (awis'), oiseau.

Accus. sing. : I, terram ; II, murum ; III, avem.

Accus. plur. : I, terras ; II, muros ; III, aves.

NOMINATIF PLURIEL

Pour la troisième déclinaison, le *nominatif pluriel* était identique à l'accusatif pluriel : aves. Mais le nominatif pluriel de la première était en *-ae*, et celui de la deuxième en *-i* : terrae, muri.

VOCATIF

Le *vocatif* était partout identique au nominatif, sauf au singulier du type II, qui remplaçait, comme nous l'avons vu ci-dessus, *-us* par *-e*. Mais les noms en *-ius* avaient le vocatif en *-i* (et non en *-ie*) : filĭus, fils ; vocatif fili.

Voici le tableau des autres cas :

SINGULIER.

Génitif	terr*ae* (1) { de la terre	mur*i*, du mur	avis, de l'oiseau
Datif	terr*ae* (1) { à la terre	mur*o* { au mur	avi, à l'oiseau
Ablatif	terrā, par (2) la terre	mur*o* { par le mur	ave ou avi, par l'oiseau.

PLURIEL.

Génitif	terrārum, des terres	murōrum, des murs	avĭum, des oiseaux
Datif	terris { aux terres	muris { aux murs	avĭbus { aux oiseaux
Ablatif	terris { par les terres	muris { par les murs	avĭbus { par les oiseaux

Nous appelons l'attention sur les remarques suivantes :

1° Communauté des formes pour le datif et l'ablatif au pluriel (et au sing. de la décl. II), communauté exceptionnelle du génitif et du datif au singulier de la déclinaison I ; — 2° Identité de forme, dans chacune des déclinaisons I et II, au nominatif pluriel et au génitif singulier, et, pour le type III, au nominatif et au génitif singulier ; — 3° Identité graphique du nominatif et de l'ablatif au singulier de la déclinaison I (mais l'*a* était long à l'ablatif).

On trouve (type II) quelques exemples d'un génitif pluriel -u*m*, ancienne forme pour -o*rum*, voy. §§ 25, 27. — *Filĭus*, fils, et *filĭa*, fille, devraient avoir l'un et l'autre la forme *filĭis* comme datif-ablatif pluriel, mais ce cas, pour le féminin *filiă*, prend exceptionnellement la forme du type III : *filiabus*.

---

(1) Il y avait une forme archaïque de génitif en *-as*, conservée dans « pater familĭas », père de famille.

(2) Nous rappelons que la signification marquée par la préposition *par* n'est qu'une des valeurs de l'ablatif ; ainsi l'ablatif *terrā* peut signifier « sur terre ».

4. La déclinaison II contenait un certain nombre de noms neutres qui avaient -*um* au nominatif comme à l'accusatif singulier (*membrum*, membre), et -*a* au *nomin.-accus.* pluriel (*membra*), cf. les pluriels italiens tels que *uova*, œufs. Certains noms hésitent entre les flexions du masculin et celles du neutre. Il n'y a d'ailleurs de différence entre ces deux genres qu'au nominatif singulier et aux nominatif et accusatif pluriels. Sur les neutres en -*us* de la 2e déclinaison, voy. § 8, *note 1*.

5. Un certain nombre de noms de la deuxième et de la troisième déclinaison avaient -*er* au nominatif singulier (au lieu de -*us* ou -*is*), génit. -*ri* pour II, et -*ris* pour III.

II, liber, le livre, *gén.* libri ; — III, pater, le père, *gén.* patris. Le reste de la déclinaison était conforme au tableau ci-dessus, sauf pour le génitif plur. des mots du type III : patrum (et non *patrium*) (1), cf. § 6.

Particularités de la troisième déclinaison.

6. Le génitif du nom qui correspond au grec *Zeus* est en latin *Jovis*, prononcé Yowis', (dat. *Jovi*, abl. *Jove*, acc. *Jovem*) ; mais au nominatif, on emploie une forme archaïque contenant le mot *pater*, père, *Juppĭter*, pron. Youp'pitèr.

Dans les noms qui ne sont pas parisyllabiques (qui n'ont pas le même nombre de syllabes à tous les cas), le génitif pluriel a le plus souvent -*um* au lieu de -*ĭum*.

Un certain nombre de noms ont ou peuvent avoir, à l'accusatif singulier, -*im* au lieu de -*em* : *vim* (wim'), de *vis* (wis'), force ; *sitim* (sitim'), de *sitis*, soif ; *tussim* (tous'sim'), de *tussis*, toux, etc.

7. Quand on a le génitif singulier d'un nom de la troisième

(1) *Patrĭum* existe en latin, mais c'est l'accusatif singulier de l'adjectif *patrĭus*, paternel.

déclinaison, on peut en déduire tous les autres cas, qui sont conformes au paradigme ci-dessus. Mais le nominatif singulier est souvent très différent des autres cas. Ainsi, du génitif *cinĕris* (kinéris'), de la cendre, on tirera le datif *cinĕri*, l'ablatif *cinĕre*, l'accusatif *cinĕrem*, au pluriel le nomin.-acc. *cinĕres*, le gén. *cinĕrum*, le dat.-abl. *cinĕrĭbus* (pron. kineribous', l'accent avance dans cette forme qui a une syllabe de plus que les autres); mais le nominatif singulier est *cinis*, au lieu d'être identique au génitif comme dans *avis*.

Voici un certain nombre d'exemples pour différentes terminaisons de nominatif :

Nomin. en -is. — Outre *cinis*, génit. *cinĕris*, on peut citer : *pulvis*, poussière, génit. *pulvĕris* ; *sanguis*, sang, génit. *sanguĭnis* ; *lis*, procès, génit. *litis* ; *lapis*, pierre, génit. *lapĭdis*.

Nomin. en -es (1). — Tantôt le génitif est en -*is*, tantôt en -*ĕtis*, -*ĭtis*, -*ĭdis*, tantôt en -*ētis*, -*ēdis* (avec l'accent tonique porté sur la flexion, puisqu'ici l'*e* pénultième est long, et il y reste à tous les autres cas). Exemples : 1° *caedes* (kaedés'), meurtre, génit. *caedis* ; — 2° *pes*, pied, génit. *pedis* ; *interpres* (in'tèrprés'), interprète, génit. *interprĕtis* ; *obses*, otage, génit. *obsĭdis* ; *miles*, soldat, génit. *milĭtis* ; *comes*, compagnon, génit. *comĭtis* ; *hospes*, hôte, *hospĭtis* ; *satelles*, satellite, *satellĭtis* ; *eques*, cavalier, *equĭtis* ; *gurges* (gourghés), gouffre, *gurgĭtis*; etc. ; — 3° *merces* (merkés'), récompense (2), génit. *mercēdis* (merkédis') ; *heres*, héritier, génit. *herēdis* ; *quies* (qwiés'), repos, génit. *quietis*.

Nomin. en -os, -us, -aus, -as. — *Flos*, fleur, génit. *floris* ; *mos*, coutume, génit. *moris* ; *custos* (coustos'), gardien, génit.

(1) Quelques mots en -*es* appartiennent à une déclinaison particulière dont nous parlerons plus loin, § 10.

(2) Il y a un autre mot latin *merces*, qui est le pluriel de *merx*, marchandise.

custōdis ; *dos*, dot, génit. *dotis* ; *bos*, bœuf, génit. *bovis* (1) ; *cos*, queux, pierre à aiguiser, génit : *cotis* ; *nepos*, neveu, génit : *nepōtis* ; *sacerdos* (sak--), prêtre, génit. *sacerdōtis*. — *Venus* (2) (wènous'), génit. *Venĕris* ; *lepus*, lièvre, génit. *lepŏris* ; *mus*, rat, génit. *muris* ; *tellus* (tèllous'), terre, génit. *tellūris* ; *palus*, marais, génit. *paludis* ; *incus* (in'cous'), enclume, génit. : *incūdis* ; *virtus*, vertu, génit. *virtūtis* ; *sālus*, salut, génit. *salūtis* ; *sus*, porc, génit. *suis*. — (*Fraus*, fraws', fraude, *fraudis* ; *laus*, louange, *laudis*. — *Anas*, canard, génit. *anătis* ; *aetas*, âge, génit. *aetātis* ; *vas*, garant (3), génit. *vadis*.

Nominatif terminé par consonne + s. — *Plebs*, peuple, génit. *plebis* ; *urbs*, ville, *urbis* ; *princeps* (prin'kèps), le prince, *princĭpis* ; *dens* (dèn's), dent, *dentis* ; *mons*, montagne, *montis* ; *gens* (ghèn's), nation, *gentis*. — *Nix*, neige, *nivis* ; *nox*, nuit, *noctis* ; *pax*, paix, *pacis* (pakis') ; *vox* (wocs'), voix, *vocis* (wokis') ; *crux* (croucs'), croix, *crucis* (croukis) ; *lux*, lumière, *lucis* ; *nux*, noix, *nucis* ; *judex* (youdècs), juge, *judĭcis* ; *grex*, troupeau, *gregis* (greghis') ; *lex*, loi, *legis* (léghis').

Nominatif terminé par une liquide (*l* ou *r*). — *Consul*, génit. *consŭlis* ; *sol*, soleil, génit. *solis* ; *fur*, voleur, *furis* ; *carcer* (carkèr), prison, *carcĕris* ; *mulier*, femme, *muliĕris* ; *arbor*, arbre, *arbŏris*. — *Soror*, sœur, *sorōris* ; *imperator*, empereur, *imperatōris* ; *dolor*, douleur, *dolōris*, et beaucoup d'autres mots en *-or*, déplaçant pareillement l'accent aux autres cas.

Au génitif pluriel de ces mots, *sorōrum*, etc., l'*o* tonique ap-

---

(1) Le génitif pluriel est, par contraction, *boum* (pour *bovum*), et le datif-ablat. *bobus*.

(2) Le plus grand nombre des noms terminés par *-us* sont de la deuxième déclinaison. Quelques-uns sont neutres (§ 8), d'autres appartiennent à une déclinaison spéciale dont nous parlerons plus loin § 9.

(3) A distinguer de *vas*, vase, génit. *vasis*, qui est du neutre, voy. plus loin § 8.

partient au radical, la flexion est -*um*, tandis qu'elle est -ō*rum* dans la deuxième déclinaison : *sororum* renvoie au nominatif *soror*, et *murorum* à *murus*.

Nominatif terminé par la voyelle *o*. — *Caro*, chair, génit. *carnis*. — *Homo*, homme, génit. *homĭnis*, et *nemo*, personne, génit. *nemĭnis ; ordo*, ordre, *ordĭnis; hirundo*, hirondelle, *hirundĭnis ; imago*, image, *imagĭnis*. — *Sermo*, entretien, *sermōnis ; oratĭo*, discours, *oratiōnis*, etc.

Noms neutres de la troisième déclinaison.

8. Les noms neutres peuvent avoir des terminaisons très variées au nomin.-accus. du singulier ; le même cas, au pluriel, est toujours en -*a*. Voici un certain nombre d'exemples :

mare, mer, génit. *maris* ; plur. *marĭa*

(Sauf aux cas nominat.-accus. *mare* et *maria*, ce mot a les mêmes flexions qu'*avis* ci-dessus, avec l'ablatif obligatoire en *i*, semblable au datif, pour le distinguer du nominat.-accusatif singulier).

anĭmal	génit.	*animālis*	plur.	*animālĭa*
nomen, nom		*nomĭnis*		*nomĭna*
corpus, corps		*corpŏris*		*corpŏra* (1)
tempus, temps		*tempŏris*		*tempŏra*
pectus, poitrine		*pectŏris*		*pectŏra*
vellus, toison		*vellĕris*		*vellĕra*

Pecus, bétail, est masculin avec le génitif *pecŭdis*, et neutre avec le génitif *pecŏris*, de là les pluriels *pecŭdes* et *pecŏra*, avec des nuances de signification.

Iter, voyage, fait au génitif *itinĕris* (nominatif refait *itiner*) ; *lac*, lait, fait *lactis* ; *mel*, miel, *mellis ; cor*, cœur, *cordis* (2) ;

---

(1) Pour ce mot et les deux suivants, nous avons encore des génitifs pluriels en -*orum*, dont l'o fait partie du radical, mais il est ici bref et, par suite, atone. — Quelques neutres en -*us*, sans pluriel, appartiennent à la 2e déclinaison : *pelăgus* (génit. -*i*, dat. -*o*), haute mer ; *vulgus*, bas peuple ; *virus*, virus.

(2) Le pluriel neutre *corda* est bien connu par la formule « sursum *corda* ! », haut les cœurs !

marmor, marbre, fait *marmŏris* ; *fulgur*, foudre, fait *fulgŭris* ; *vas*, vase, *vasĭs* (1) ; *jus* (yous'), droit, *juris* ; *rus*, campagne, *ruris* ; *caput*, tête, *capĭtis* (2).

LES AUTRES DÉCLINAISONS

Il y a une 4e et une 5e déclinaison, en *-us* (*u* pour le neutre) et en *-es*.

9. La 4e déclinaison ressemble à la seconde par son nominatif et son accusatif singulier : *manus*, *manum*, main ; mais le nominatif et l'accusatif pluriel sont identiques comme dans la 3e déclinaison, et semblables au nominatif singulier sauf que l'*u* y est long, *manūs*, le dat. ablat. pluriel est en *-ĭbus* (parfois *-ŭbus*) : *manĭbus*, et le génitif pluriel en *-ŭum*, *manŭum*. En outre, on a *u* partout au singulier : génit. *manūs*, dat. *manŭi*, abl. *manu*. Quelques noms hésitent entre la seconde et la quatrième déclinaison, comme *domus*, maison.

Se déclinent comme *manus* : *fructus*, fruit ; *portus*, port ; *quercus*, chêne, et beaucoup de noms d'action.

Le neutre *cornu*, corne, est invariable au singulier. Le pluriel *cornŭa* fait régulièrement *cornŭum* au génitif et *cornĭbus* au dat.-ablatif.

10. Les mots de la cinquième déclinaison, tels que *res*, chose ; *spes*, espoir ; *dies*, jour ; *facĭes* (3), face, ont, comme ceux de la troisième déclinaison, l'accusatif en *-em*, l'ablatif en *-e*, le nomin.-accus. pluriel en *-es*, mais le génitif-datif sin-

---

(1) Le pluriel de ce mot a les flexions des neutres de la 2e déclinaison, comme si le nomin.-accus. singulier était *vasum* : génit. *vasorum*, dat. *vasĭs*.

(2) *Tot capita, tot sensus* (sèn'sous') : « autant de têtes, autant d'avis ».

(3) *Facĭes* peut être la 2e pers. du futur de *facĕre*, faire.

gulier est en *-ei* : *rei*, *diei*. Au pluriel, on a : génit. *rerum*, *dierum* ; dat. *rebus*, *diebus* ; les autres mots ne s'emploient pas au génitif ni au datif pluriel.

LES ADJECTIFS

11. Il y a trois types de déclinaison pour les adjectifs :

I. Masc. *bonus*, bon ; fém. *bona*, bonne | neutre *bonum*, bon
II. Masc. et fém. ; *levis*, léger, légère | neutre *leve*, léger
III. Masc. fém. et neutre : *felix*, heureux (génit. *felicis*).

Dans le type I, le masculin et le neutre se déclinent comme les noms du masculin et du neutre *murus* et *membrum*, de la 2e déclinaison, et le féminin comme les noms de la 1re déclinaison (1), par conséquent la forme *bona* peut être soit un féminin singulier, soit un neutre pluriel.

Dans le type II, on a les flexions des noms de la 3e déclinaison : *levis* comme *avis* (mais ablatif obligatoire en *-i*, semblable au datif, pour éviter la confusion avec le nominat. -accus. du neutre), le neutre *leve* comme *mare*.

Rappelons que le neutre ne diffère du masculin qu'aux nominatifs et accusatifs du singulier et du pluriel (seulement au nominatif singulier et aux deux cas du pluriel dans le type I).

12. Dans le type III, l'identité des trois genres ne s'étend pas à l'accusatif singulier, qui pour le neutre est semblable au nominatif (*felix*), ni au nominatif-accusatif pluriel qui est en *-ia* pour le neutre (*felicĭa*) (2). Avec le nom neutre singulier *omen*, présage, et le pluriel neutre *arma*, armes, on dira : « *accipĭo* (akkipio) *felix omen* », j'accepte l'heureux présage ; « *felicĭa* (félikia) *arma* », les armes heureuses. Avec

---

(1) Quelques adjectifs en *-us* ont au singulier le génitif et le datif des trois genres en *-ius*, *-i*, voy. § 36, II.

(2) *-a* au lieu de *-ia* dans le pluriel neutre de *vetus*, ancien, génit. *vetĕris*, pluriel neutre : *vetĕra*.

un nom masculin ou féminin, on aurait *felīcem* (félikém') à l'accusatif singulier, et *felīces* au nominat.-accus. pluriel.

13. Certains adjectifs se terminent en *-er* au nominatif masculin singulier des types I et II, et au nominatif singulier commun aux trois genres du type III. Cf. les noms *liber*, *pater*, *carcer* signalés plus haut. Ainsi on a :

	masculin	féminin	neutre
I.	*niger* (nighèr)	*nigra*	*nigrum*, « noir, noire »
II.	*acer* (akèr)	*acris*	*acre*, « aigre. »
III.	*pauper* (pawpèr), « pauvre » (génit. *pauperis*)		

Pour les mots du type II de cette catégorie, le génitif singulier des trois genres est identique au nominatif féminin : *acris* ; datif *acri*, etc.

Il y a des adjectifs en *-er* du type I qui conservent l'*e* dans toutes leurs formes : *miser*, malheureux, fém. *misĕra* (on aurait difficilement prononcé *misra*).

14. Nous avons vu que, pour les noms de la 3e déclinaison, le nominatif singulier peut différer sensiblement des autres cas. C'est ce qui se produit aussi pour les adjectifs du type III, pour lesquels il y a lieu d'indiquer, à côté du nominatif singulier, la forme du génitif, sur laquelle se règlent tous les autres cas : *sapĭens*, sage, génit. *sapientis* (de même les participes présents : *-ans* ou *-ens*, génit. *-antis* ou *-entis*) ; *ferox*, farouche, génit. *ferōcis* ; *velox*, rapide, génit. *velōcis* ; *praecox*, précoce, génit. *praecŏcis* ; *locŭples*, opulent, génit. *locuplētis* ; *dives*, riche, génit. *divĭtis*, etc.

Degrés de comparaison.

15. Pour former le comparatif, on ajoute au radical *-ĭor* pour le masculin et le féminin, *-ĭus* pour le neutre. On ajoute *-issĭmus*, *-issĭma*, *-issĭmum*, pour former le superlatif :

Levis, léger ; *levĭor*, plus léger, plus légère ; *levĭus*, plus léger ; *levissĭmus*, le plus léger ou très léger (le contexte indique s'il s'agit du superlatif relatif ou du superlatif absolu).

Il n'y a aucune difficulté pour la déclinaison du superlatif, qui est conforme au type *bonus*, *bona*, *bonum*. Le comparatif se décline comme les noms en *-or*, *-ōris*.

(*Dolor*, *dolōris*) : *levĭor* et *levĭus*, génit. dat. et ablat. des trois genres : *leviōris*, *leviōri*, *leviōre* ; accus. *leviōrem* (masc.) et *levĭus* (neutre). Au pluriel, génit. dat. et ablat. des trois genres : *leviōrum*, *leviōrĭbus* ; nomin.-accus. du masculin et du féminin : *leviōres* ; nomin.-accus. du neutre : *leviōra*.

16. Pour se rendre compte de la forme des comparatifs et des superlatifs, il faut se rappeler que le radical (auquel doivent s'ajouter les flexions *-ĭor*, *issĭmus*) est souvent incomplet ou modifié au nominatif singulier : c'est sur le radical *sapient-*, tel qu'on le trouve à tous les cas de cet adjectif, sauf au nominatif singulier, que sont formés *sapientĭor* et *sapientissĭmus*, comparatif et superlatif de *sapĭens*, sage. De même, *felix*, heureux, génit. *felicis*, comparat. *felicĭor*, superlat. *felicissĭmus*, etc.

17. Quand le radical est terminé par une liquide (*l* ou *r*), il arrive souvent que la flexion du superlatif est réduite à *ĭmus* et que la liquide est redoublée :

Liber, libre, (*libĕra*, *libĕrum*) : *liberrĭmus* ; *acer*, aigre (*acris*, *acre*) : *acerrĭmus* (1) ; *facĭlis*, facile : *facillĭmus*.

18. Le radical est parfois altéré au comparatif et au superlatif : *magnus*, grand ; *major* (pron. ma-yor), plus grand ; *maxĭmus*, très grand.

Le comparatif et le superlatif de *malus*, mauvais, sont empruntés à un radical différent : *pejor* (pèyor), *pessĭmus*. De même ceux de *parvus*, petit : *minor*, *minĭmus*. Il y a trois radicaux différents pour le positif, le comparatif et le superlatif, dans *bonus*, bon, et *melĭor*, *optĭmus*. — *Maledicus*, médisant, emprunte son comparatif et son superlatif à la forme

---

(1) De même *vetus*, ancien, génit. *vetĕris*, superlat. *veterrĭmus*.

participale *maledīcens* (proprt. *disant du mal*) : *maledicentĭor*, *maledicentissĭmus*. De même *benevolus*, bienveillant, comparatif : *benevolentĭor* ; *magnificus*, comparatif : *magnificentior*.

Certains adjectifs n'ont pas de comparatif ni de superlatif flexionnel, on les fait précéder de *magis* (maghis'), plus, et de *maxĭme*, le plus, très.

19. Le second terme de la comparaison est lié au premier par la conjonction *quam*, que, ou se met à l'ablatif : *Tullus Hostilĭus ferocĭor* (plus farouche) *quam Romŭlus*, ou *ferocĭor Romŭlo*.

LES DÉMONSTRATIFS

20. La particularité la plus notable de la déclinaison des démonstratifs latins, ce sont les génitifs du singulier en -*ius* par *i* voyelle, ou par *i* consonne (écrit *j*) (1). Plusieurs d'entre eux ont en outre la forme neutre terminée par un *d* (cf. le relatif *quod* et l'interrogatif *quid*).

Ille et *iste*, qui expriment, avec des nuances, l'idée de « celui-là » (2), font *illa*, *ista* au féminin, *illud*, *istud* au neutre. Ils ont au pluriel exactement les mêmes flexions que les adjectifs du type *bonus*, *bona*, *bonum* :

Nomin. *illi* et *isti* ; *illae* et *istae* ; *illa* et *ista* ; génit. *illōrum* et *istōrum*, etc. Au singulier, les trois genres ont *illīus* et *istīus* pour le génitif ; *illi* et *isti* pour le datif ; l'accusatif est *istum* et *illum* (*masc.*), *illam* et *istam* (fém.), *illud* et *istud* (neutre) ; l'ablatif est en -*o* pour le masculin et le neutre, en -*a* pour le féminin.

Ipse, « même », fait *ipsum* au nominat.-accusat. neutre

---

(1) Nous verrons que le relatif et plusieurs indéfinis ont aussi le génitif en -*ius*.

(2) Tous les démonstratifs latins s'emploient aussi adjectivement : « ille locus » ou « locus ille », ce lieu-là.

du singulier. Partout ailleurs, il a les mêmes flexions qu'*ille* et *iste*.

Is, « il, celui », fait *ea* au féminin ; *id* au neutre. Le génitif singulier des trois genres est *ejus* (*éyous*), et le datif *ei ;* ablat. masc. et neutre *eo*, fémin. *ea ;* accusat. masc, *eum*, fém. *eam*. Au pluriel, nomin. masc. *ii*, accusat. *eos* ; nomin. fém. *eae*, accus. *eas ;* nomin.-acc. neutre *ea ;* le datif et ablatif des trois genres est *iis ;* le génitif : *eōrum* au masc. et au neutre, *eārum* au féminin. — Joint à la syllabe *-dem*, *is* forme *īdem* = précisément celui-ci, le même, fémin. *eădem* (1), neutre *ĭdem ;* pour les autres cas, il n'y a qu'à ajouter *-dem* aux formes de *is*. *Idem* était lié au second terme de la comparaison par *ac* : *idem ac*, le même que. — La déclinaison de *is* ne demande un petit effort de mémoire que pour *is*, *id*, *ii*, *iis*, ailleurs on a *e-* suivi des flexions ordinaires.

Enfin *hic*, « celui-ci, cet », offre cette particularité de se terminer par un *c* à tous les cas du singulier (à l'exception du génitif des trois genres *hujus*, prononcé *houyous*') et au nominatif-accusatif neutre du pluriel *haec*, identique au nominatif féminin singulier (l'identité de ces deux cas est normale, cf. le féminin et pluriel neutre *bona*). Sous cette réserve, on a exactement au pluriel les mêmes formes que pour *ille*, *iste* et *ipsa* : *hi*, *hōrum*, *hos* au masc. (*horum* aussi au neutre), *hae*, *harum*, *has* au féminin, dat. et abl. *his* pour les trois genres : Au singulier, le nominat.-accusat. neutre est *hoc*, « cela », le datif des trois genres *huic* (wic) ; les autres cas sont au masculin, nomin. *hic*, accus. *hunc*, abl. *hoc* (aussi neutre), au fémin. nomin. *haec*, accus. *hanc*, abl. *hac*. — Il faut connaître la forme archaïque *hicce*, dont *hic* est une réduction, et où la syllabe finale *-ce* est invariable.

Avec la même particule *-ce*, jointe à *ille* et *iste*, on avait fait

(1) L'enclitique *-dem* attire l'accent sur la voyelle voisine, même brève.

les formes composées *illic* et *istic* (qui se déclinent comme *hic*), l'accent est sur la dernière syllabe, parce que la forme ancienne est *illicce*, où l'*i* précédant le *c* est dans la pénultième.

LE RELATIF ET L'INTERROGATIF

21. La particularité la plus remarquable du pronom relatif est l'identité de forme des nominatifs du singulier et du pluriel pour le masculin et le féminin : masc. *qui* (qwi), fém. *quae* (qwaé), des deux nombres. Pour le neutre on a *quod* (qwod) au singulier, *quae* au pluriel. En français le nominatif des trois genres et des deux nombres est uniformément *qui* (1).

Les accusatifs du masculin sont *quem* au singulier, *quos* au pluriel, au féminin *quam* et *quas*, en français *que* partout.

Les datifs des trois genres sont *cui* (couy') au singulier, *quibus* (qwibous') au pluriel (*quibus* est aussi ablatif des trois genres, mais l'ablatif singulier est *quo* pour le masculin et le neutre, *qua* pour le féminin). Le génitif singulier des trois genres est *cujus* (couyous'), le génitif pluriel *quorum* (qworum) (2) pour le masculin et le neutre, *quarum* pour le féminin, en français partout *de qui* ou *dont*.

Le pronom interrogatif a les mêmes formes, avec, en plus, *quis* comme nominatif-singulier du masculin, *quid* comme nomin.-accus. singulier du neutre. Il y a un interrogatif renforcé *quisnam*, fém. *quaenam*, neutre *quisdnam*, génitif *cujusnam*, etc., qui donc ?

22. « Qui » interrogatif, quand il s'agit d'une ou deux personnes, se dit *uter* (pron. outèr), fém. *utra*, neutre *utrum*. La

---

(1) Notre *qui* après les prépositions, et comme accusatif interrogatif, provient du datif *cui*.

(2) Ce génitif pluriel est devenu un mot français (le *quorum* d'une assemblée) avec la prononciation francisée corom'.

déclinaison est la même que pour les adjectifs du type *niger, nigra, nigrum*, avec cette réserve que le génitif et le datif des trois genres sont en -ī*us, i*, comme pour les démonstratifs (cf. aussi le relatif-interrogatif *cujus, cui*) : génit. *utrī us*, dat. **u** *tri*.

23. Le latin *quis* est à la fois adjectif et pronom. On a aussi l'adjectif interrogatif *qu* **a** *lis*, devenu le français *quel*, qui se décline comme *l* **e** *vis, l* **e** *ve*. Le latin possède d'autres adjectifs interrogatifs pour demander la grandeur d'un objet (*qu* **a** *ntus*, combien grand ?), le nombre (*quot*, indéclinable, en quel nombre ?), le quantième d'une série (*qu* **o** *tus*, le combien ?) (1). *Qu* **a** *ntus* et *qu* **o** *tus* se déclinent comme *bonus, a, um*. Ces adjectifs ont aussi une valeur comparative (voyez § 36, III) ; on retrouve *qu* **a** *ntus* dans le dérivé *quantité* et la locution prépositive *quant à*, *qu* **o** *tus* dans *cote, quotité, quotient, quotidien* (*cote* indique un nombre, un chiffre, auquel on s'arrête ; *quotient*, de l'adverbe latin *qu* **o** *tiens*, combien de fois).

Le pronom interrogatif a engendré un certain nombre d'adverbes pour demander le lieu, le temps, la quantité, la manière, la cause.

Sur les noms et adjectifs indéfinis se rattachant aux interrogatifs, voy. § 36. Les mêmes pronoms ont aussi formé des adverbes indéfinis.

PRONOMS PERSONNELS ET POSSESSIFS

24. Le pronom sujet de la 1re personne du singulier est **e** *go* (**è**go), fr. *je*, avec lequel ont été faits les mots français *égoïsme, égotisme*. Celui de la 2e personne du singulier est *tu* (prononcé

---

(1) *Quotus* peut aussi signifier « en combien petit nombre, combien peu de », particulièrement quand il est accompagné de *quisque* (§ 36, I) : *qu* **o** *tus quisque dis* **e** *rtus*, en combien petit nombre (se trouve) l'éloquent, combien peu d'hommes sont éloquents.

tou). Au pluriel on a *nos* (nos'), *vos*. Comme pronom de la 3e personne, le latin n'emploie que le réfléchi, toujours complément.

L'accusatif-ablatif des pronoms des trois personnes du singulier est *me*, *te*, *se* (prononcé *mé*, *té*, *sé*), qui sont devenus en français *moi*, *toi*, *soi* après le verbe et après une préposition, ailleurs *me*, *te*, *se*, par *e* et non *é*. Le datif est *mihi*, *tibi*, *sibi*, à moi, à toi, à soi. Les formes réfléchies *se* et *sibi* servent aussi pour la 3e personne du pluriel. *Se* est souvent redoublé : *sese*.

Pour les deux premières personnes du pluriel, *nos* et *vos* sont à la fois nominatif et accusatif, et *nobis*, *vobis* à la fois datif et ablatif.

25. Les adjectifs possessifs, qui sont *meus*, mon, *tuus*, ton, *suus*, son, *noster*, notre, *vester*, votre, peuvent *tenir lieu* de génitif pour les pronoms personnels (*pater meus*, le père de moi), mais on en a tiré des formes de génitif de pronom personnel, *mei*, *tui*, *sui*, *nostri*, *vestri* (de moi, de toi, etc.) qui sont originairement des adjectifs se rapportant à un substantif sous-entendu au génitif, comme si l'on disait en français « de ma personne » pour « de moi ». Pour les deux premières personnes du pluriel, il y a aussi un génitif en *-um*, *nostrum*, *vestrum*, avec l'accent sur la seconde comme dans *nostrorum*, *vestrorum*.

Les possessifs sont à la fois adjectifs et pronoms : *meus* (prononcé mèous'), mon et le mien ; *tuus* (touous'), ton et le tien, *noster*, notre et le nôtre, etc. Ils se déclinent comme les adjectifs du type *bonus* et *niger*, avec cette seule réserve que *meus* fait au vocatif *mi* (et non pas *mee*) : *mi domĭne*, ô mon maître ; nous avons vu que les noms en *-ius* avaient aussi le vocatif en *-i*.

Son et *le sien* ne se rapportent, en français, qu'à un possesseur du singulier : *suus* latin peut se rapporter à un possesseur du pluriel, comme si on pouvait dire en français « ils ont reçu *sa* récompense » au lieu de « ... leur récompense ».

26. Certains pronoms personnels et certains possessifs se rencontrent avec la syllabe finale *-met* : *egomet* (1), moi-même je. On trouve aussi, après les possessifs, la syllabe *-pte*, de valeur semblable : *suopte ingenĭo*, de sa propre inspiration.

NOMS DE NOMBRE

27. Les noms de nombre cardinaux de *un* à *trois* se déclinent, et aussi les multiples de *cent* et de *mille* (mais non pas *cent* ni *mille*).

Unus (pron. ounous'), devenu *un* français, suit la déclinaison *bonus, -a, -um*, sauf au génitif et au datif qui sont en *-īus, -i* comme dans les démonstratifs.

Le féminin *duae* (douaé) se décline comme le féminin pluriel *bonae* (accus. *duas*, génit. *duārum*), sauf au datif-ablatif qui est en *-bus* au lieu de *is* : *duābus*. Au masculin et neutre on a le génitif *duōrum* et le datif *duōbus*, et l'accusatif masculin est normalement *duos* ; mais le nominatif et parfois l'accusatif masculin et le nominatif-accusatif neutre sont uniformément *duo*. — *Ambo* se décline comme *duo* et signifie « les deux, tous deux » (cf. *ambigu*, « qui a *deux* sens »).

Tres, devenu le français *trois*, se décline comme l'adjectif pluriel *leves*, neutre *levĭa* ; génitif des trois genres *trium*, datif *tribus*

Ducenti (doukèn'ti), deux cents, et les autres multiples de « cent » se déclinent comme l'adjectif pluriel *boni, -ae, -a*, mais avec le génitif en *-um* au lieu de *-orum* (§ 3).

Le latin *mille* (mil'lé) est au pluriel un véritable substantif, *milĭa*, se construisant avec un complément au génitif, comme si l'on disait en français « deux mille *d'*hommes ». Ce substantif se décline comme le pluriel de *mare* (mer), nom neutre de la 3ᵉ déclinaison : génit. *milĭum*, dat. *milĭbus*.

28. Les noms de nombre indéclinables de la première dizaine, *quattŭor, quinque, sex, septem, octo, novem* (no-

---

(1) L'enclitique attire ordinairement l'accent sur la syllabe voisine, même brève.

wèm'), *decem* (dèkém') sont devenus en français : quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix.

29. Pour les nombres suivants, jusqu'à dix-sept inclus, le latin a des mots composés, qui sont formés avec les noms des diverses unités, — conservés tels quels ou légèrement modifiés, — suivis de *decem* sous la forme *-decim* (français : *-ze*) :

undĕcim (pron. ou *n'dèkim'*), *duodĕcim*, *tredĕcim*, *quattuordĕcim*, *quindĕcim*, *sedĕcim*, *septendĕcim*.

Pour plusieurs de ces nombres, on rencontre aussi *decem* et le nom de l'unité réunis par la conjonction *et* : par exemple, au lieu de *tredĕcim*, *decem et tres*, ou *tres et decem*. Pour 18 et 19, on employait ou « *decem et octo*, *decem et novem* » ou des formes composées signifiant « deux ôtés de vingt, un ôté de vingt » : *duodeviginti*, *undeviginti*.

30. Pour deux dizaines, on avait *viginti* (wighin'ti), devenu le français *vint*, aujourd'hui écrit bizarrement *vingt*. Les autres noms de dizaines se composent du nom du chiffre multiplicateur, tel quel ou plus ou moins modifié, et de *-ginta* (au lieu de *-ginti* comme pour 20) ou *-aginta* : *triginta* (trighin'ta) devenu en français « trente », *quadraginta*, devenu « quarante », *quinquaginta*, devenu « cinquante », *sexaginta*, devenu « soixante », *septuaginta* (1), vieux français « setante », *octoginta*, vieux français « oitante », *nonaginta* (2), vieux français « nonante », *centum* (kèn'toum'), cent.

31. Pour les nombres d'une dizaine à l'autre après vingt, on disait par exemple « *quattuor et viginti* » ou « *viginti quattŭor* », et en outre, aux approches de la dizaine suivante, *duodetriginta* pour 28, *undetriginta* pour 29. On disait aussi, pour 99, *undecentum* ou « *nonaginta novem* ».

---

(1) Au lieu de *septaginta*, peut-être sous l'influence de « quinquaginta ».

(2) Au lieu de *novaginta*, sous l'influence de *nonus*, neuvième.

32. Les noms des centaines, déclinables, se terminent par *-centi* (fém. *-centae*, etc.) ou *-genti* (1), précédés du nom du chiffre multiplicateur, tel quel ou modifié. Comparez :

duoděcim, 12	viginti, 20	ducenti, 200
treděcim, 13	triginta, 30	trecenti, 300
quattuorděcim, 14	quadraginta, 40	quadringenti (2), 400
quinděcim, 15	quinquaginta, 50	quingenti, 500
seděcim, 16	sexaginta, 60	sexcenti, 600
septenděcim, 17	septuaginta, 70	septingenti, 700
	octoginta, 80	octingenti (2), 800
	nonaginta, 90	nongenti, 900

Dans la 1re colonne, le premier élément du nom de nombre est additionnel, il est multiplicateur dans les deux autres.

33. Le premier adjectif ordinal est *prior* quand il s'agit de deux objets, et *primus* lorsqu'il s'agit d'un plus grand nombre ; nous avons là le comparatif et le superlatif de la particule *pri-*, apparentée à *prae* et à *pro*, au sens de « en avant » : plus en avant et le plus en avant. Le second ordinal est *alter* « autre », quand il s'agit de deux objets, et *secundus*, « qui suit » (du verbe *sequi*, suivre), quand il s'agit d'un plus grand nombre. Nous retrouverons *alter* parmi les indéfinis ; *primus* et *secundus* (secoun'dous') sont des adjectifs du type *bonus*, *-a*, *-um*, comme tous les ordinaux en *-us*.

Les autres ordinaux jusqu'à 12e sont : *tertĭus* (3), 3e ; *quartus*, 4e ; *quintus*, 5e ; *sextus*, 6e ; *septimus*, 7e ; *octavus*, 8e ; *nonus*, 9e ; *decĭmus*, 10e ; *undecĭmus*, 11e ; *duodecĭmus*, 12e. Ensuite on accole deux ordinaux, en mettant généralement *decĭmus* le second, tous deux se déclinant : *tertĭus decĭmus*, 13e ; *quartus decimus*, 14e.

---

(1) Prononcez *-kèn'ti* et *ghèn'ti*.

(2) La syllabe *-in-*, dans *quadringenti*, *octingenti*, paraît due à la contagion des noms de nombre voisins *quingenti* et *septingenti*.

(3) Le second *t* se prononçait comme le premier, et non pas comme un *s*.

34. Pour les ordinaux des noms de dizaines, à partir de la seconde, on remplace, dans ces noms, *-ginti* ou *-ginta* par *-cesĭmus* (- ké-simous') ou *-gesĭmus* (-ghé-simous') :

Vicesĭmus, 20e ; *tricesĭmus*, 30e ; à partir de *quadragesĭmus*, 40e, on a *-gesimus* jusqu'à *nonagesĭmus*, 90e.

Pour les ordinaux des noms de centaines, on remplace, dans ces noms, *-um* ou *-i* par *esĭmus* :

Centesĭmus, 100e ; *ducentesĭmus*, etc., jusqu'à *millesĭmus*, 1000e.

Pour les ordinaux des noms de nombre entre deux dizaines ou deux centaines, on procède comme de 13e à 19e, en mettant côte à côte deux ou trois ordinaux comme si en français, au lieu de dire deux-cent-trente-quatrième, on disait « deux-centième-trentième-quatrième » : *Quingentesĭmus quinquagesĭmus quintus*, 555e. Au-dessous de « centième » on hésite entre l'ordre « *tertius et vicesĭmus* » et « *vicesĭmus tertius* », 23e (1).

Pour les deux derniers ordinaux de chaque dizaine on peut aussi trouver des formes se rattachant aux nombres cardinaux à forme composée, par exemple, pour 29e, *undetricesimus*, au lieu de *nonus et vicesimus* », d'après *undetriginta* au lieu de « *novem et viginti* ».

35. Le latin possédait aussi des noms de nombre *distributifs*, terminés en *-ni* (fémin. *-nae*, neutre *-na*) : *bini*, 2 par 2 ; *terni*, ou *trini*, 3 par 3 ; *quaterni*, 4 par 4 ; *quini*, 5 par 5 ; *seni*, 6 par 6 ; *septēni*, 7 par 7 ; *octōni*, 8 par 8 ; *novēni*, 9 par 9 ; *deni*, 10 par 10 ; *centēni*, 100 par 100. Pour les autres nombres, en partant de la forme ordinale, on remplace *-ecĭmus*, *-esĭmus* ou *-entesĭmus* par *-ēni* :

---

(1) Pour 21e on peut trouver « *unus et vicesĭmus* » ou « *primus et vicesimus* ». Pour 22e, « *alter et vicesĭmus* », « *secundus et vicesimus* » et même « *duo et vicesimus* ».

duodecĭmus, 12e	*duodēni*, 12 par 12
vicesĭmus, 20e	*vicēni*, 20 par 20
quadragesĭmus, 40e	*quadragēni*, 40 par 40
ducentesĭmus, 200e	*ducēni*, 200 par 200

Quand l'ordinal se compose de deux mots, chacun des deux prend la forme distributive :

tertĭus decĭmus, 13e	*terni deni*, 13 par 13
vicesimus septimus, 27e	*viceni septeni*, 27 par 27.

« Un par un » se dit *singŭli* (sin'gouli) : *singŭlis annis*, année par année, chaque année.

Sur les noms et adjectifs numéraux indéfinis, voyez ci-dessous, § 36, IV.

INDÉFINIS (NOMS ET ADJECTIFS)

36. Nous partagerons les indéfinis en quatre catégories : I, *quis* indéfini et les composés de *quis* ou de *qui* ; II, mots qui ont le génitif et le datif singulier des trois genres en *-īus*, *-i*, comme les démonstratifs ; III, mots corrélatifs pouvant correspondre l'un à l'autre, comme *tel* et *quel* en français ; IV, indéfinis numéraux et quantitatifs.

I. — L'interrogatif *quis*, à ses différents cas, s'emploie dans le sens de « quelqu'un » ou « quelque » après certaines conjections ou certains adverbes : *si quis* = si quelqu'un. Dans cet emploi on peut dire au nominatif féminin singulier et au nomin.-accus. neutre *quă* au lieu de *quae* (voy. § 21). Le composé *alĭquis* a le même sens (1), il se décline comme *quis* (au neutre *alĭquod*, quelque, *alĭquid*, quelque chose), mais toujours avec la forme féminine et neutre plur. *quă* au lieu de *quae*. En ajoutant à *quis* les syllabes invariables *-quam* et *-pĭam* ou es formes verbales *vīs* (tu veux) ou *lĭbet* (unipersonnel il

(1) *Ali-* est une forme de *alĭus*, autre (ci-dessous, II), cf. en français « vous autres » = vous.

plaît), on obtient d'autres composés de sens analogue : *quispĭam* (fém. *quaepĭam*, neutre *quodpĭam* et *quidpĭam* ou *quippĭam*); *quisquam*, *qui vis* (proprement qui tu veux, qui on voudra); *quilĭbet* (proprement qui vous plaît), « qui que ce soit ».

Quicumque, *quæcumque*, *quodcumque*, « qui que ce soit, quoi que ce soit qui ou que, quiconque ». *Quisquis*, neutre *quidquid* (ou *quicquid*, par assimilation du *d* au *q* qui suit), même sens; le redoublement, en latin comme en français, marque une insistance sur l'idée, et par conséquent accentue ici la signification indéfinie.

Quidam, où *qui* se décline aussi (fém. *quaedam*, neutre *quoddam* et *quiddam*), signifie « un certain », et *quisque* (fém. *quaeque*, neutre *quodque*) : « chaque » ou « chacun », génitif *cujusque*, etc. On ajoute souvent *Unus* à *quisque* : *unusquique* ; les deux mots composants se déclinent : génit. *uniuscujusque*, etc. Il faut distinguer avec soin la particule finale *-que*, de *quisque*, et la conjonction post-posée *-que* = *et*.

II. — Les indéfinis qui ont au singulier le génitif en *-īus* (parfois *-ĭus*) et le datif en *-ī* sont, en dehors de *quis* et de ses composés :

Unus « un, unique », son diminutif *ullus*, « quelque », qui, sauf au génitif et au datif singulier, se déclinent comme *bonus*, de même que la forme négative de *ullus*, *nullus*, « nul » (1), et *nonnullus*, où les deux négations se détruisent, « quelque, quelqu'un » ;

Les mots qui signifient « autre » : *alter* (quand on parle de deux personnes), fém. *altĕra*, neutre *altĕrum*, et *alĭus* (quand on parle de plus de deux (2), fém. *alĭa*, neutre *alĭud* (cf. les démonstratifs neutres *illud* et *istud*), génit. *alīus*, dat. *alĭi* ; *alterŭter* (dont le premier élément reste ordinairement invariable), l'un ou l'autre ;

---

(1) *Nemo* (§ 7), pour *ne homo*, génitif *nemĭnis*, signifie « personne » au sens négatif, comme *nullus*.

(2) Rapprocher d'*alĭus* le pluriel *cetĕri*, fém. *-ae*, neutre *-a* (kétéri), tous les autres : *et cetĕra*, et toutes les autres choses, et le reste. — *Alĭus* est lié au second terme de la comparaison par *ac* : *alĭus ac*, autre que.

uterque (fém. *utrăque* (1), neutre *utrumque*), l'un et l'autre ; *neuter* (nèwtèr), ni l'un ni l'autre ; *utercumque*, *utervis*, ou *uterlĭbet* (avec *uter* déclinable), « quel que soit celui des deux qui » ;

Solus, seul, et *totus*, tout, au sens de « entier » (2), qui se déclinent comme *bonus* sauf au génitif et au datif singulier.

III. — Les indéfinis comparatifs se lient en français à la proposition explicative par la conjonction *que*, sauf cependant *tel* quand le verbe est sous-entendu : « je l'ai pris *tel qu*'il était ou *tel quel.* » En latin, on emploie régulièrement les deux mots corrélatifs : *talis*, tel, et *qualis*, quel (*talis qualis*) qui se déclinent sur *levis*, *-e* ; *tantus*, aussi grand, et *quantus*, comme est grand (aussi *tantŭlus*, aussi petit, et *quantŭlus*), qui se déclinent sur *bonus*, *-a*, *-um* ; *tot*, aussi nombreux, et *quot*, comme sont nombreux (ces deux derniers indéclinables). *Tantus* au neutre s'employait comme nom de quantité (3), c'est notre *tant*, qui n'est plus un adjectif s'accordant avec le substantif, mais un nom indéfini suivi du substantif complément amené par *de*, et qui exprime non plus la grandeur, mais la quantité et même le nombre ; dès lors *tant de*, suivi d'un pluriel, traduit le latin *tot*. Le latin avait aussi l'adverbe *tantum* devenu notre adverbe *tant*. — Le second

(1) L'enclitique *-que* attire l'accent sur la voyelle voisine, quoique brève. Pour la déclinaison de *uter*, voy. § 22.

(2) « Tout », au sens de « l'un comme l'autre », se dit *omnis*, masc. et fém., neutre *omne*, au plur. *omnes*, tous, toutes, neutre *omnĭa*, toutes choses, gén. *omnĭum*, de tous, de toutes, dat. *omnĭbus* (omnibous'), à tous ou pour tous ; l'*omnibus* (prononcé à la française) est un véhicule pour tous, public. *Omnis* est parfois employé avec la valeur de *totus* : « *Non omnis morĭar* », dans Horace, je ne mourrai pas « tout entier ». A rapprocher du neutre *omne*, toute chose, le neutre indéclinable *nihil* ou *nil*, « rien » ; on a aussi la forme déclinable *nihĭlum*, employée surtout adverbialement.

(3) On disait aussi *tantumdem*, où *-dem* renforce l'idée exprimée par *tantum*, cf. *idem*, § 20, au mot *is*.

terme de la corrélation pouvait s'employer seul, non seulement comme interrogatif ou exclamatif, mais avec la valeur des deux termes réunis : *quālis*, tel que ; *quāntus*, aussi grand que ; *quot*, aussi nombreux que. On pouvait aussi remplacer le second terme par le premier répété, comme lorsque nous disons en français : « *tel* père, *tel* fils. »

Qualiscūmque, quantuscūmque, quantuluscūmque, avec le second élément -*cūmque* invariable, et *quotcūmque* signifient « quelque que (quelconque), quelque grand que, quelque petit que, en quelque nombre que ». On a aussi *quōtquot*, même sens que *quotcūmque*, qui rappelle *quīdquid*, voy. ci-dessus, I.

Quantus et *quot* ont aussi formé des composés avec *ali-* comme premier élément : *aliquāntus*, d'une certaine grandeur, *ālĭquot*, d'un certain nombre, quelques. Ce dernier double en quelque sorte le pluriel d'*ālĭquis* dans sa valeur d'adjectif, cf. ci-dessus, I.

IV. — Là où nous disons uniformément « *beaucoup de* vin » et « *beaucoup de* noix », le latin dit : « *mūltum vīni* » et « *mūltae nūces* » (noukès'), employant dans le premier cas comme substantif l'adjectif *mūltus* au neutre, suivi d'un génitif (= « de vin »), et, dans le second cas, faisant ordinairement accorder cet adjectif avec le pluriel qui exprime les objets dont on veut marquer le grand nombre.

D'une façon générale, la quantité d'une matière se marque par un substantif, avec le génitif du nom de la matière, et la quantité des objets, c'est-à-dire leur nombre, par un adjectif. Les noms indéfinis de quantité sont, outre *aliquāntum*, un peu, et les corrélatifs *tāntŭlum* et *quantŭlum*, *tāntum* et *quantum* (ci-dessus III) :

Mūltum, beaucoup ; *pārum* (1), peu, un peu, et trop peu ; *plus* (et le superlatif *plūrĭmum*, le plus ou beaucoup) ; *mīnus*, moins (et le superlatif *mīnĭmum*, le moins ou très peu).

---

(1) Forme contractée de l'adj. neutre *pārvum*, petit.

Les adjectifs indéfinis de nombre sont, outre *tot* et *quot* (ci-dessus, III) : 1° le pluriel de *multus*, de *plus*, de *plurĭmus* : masc. *multi*, fém. *multae*, neutre *multa*, beaucoup de ; *plures*, neutre *plura*, un plus grand nombre de, plusieurs ; *plurĭmi, -ae, -a*, le plus grand nombre ou un très grand nombre de ; 2° *pauci, -ae, -a* (pawki) un petit nombre de ; le comparatif *pauciōres*, neutre *pauciōra*, un moins grand nombre de ; le superlatif *paucissĭmi, ae, a*, le plus petit nombre ou un très petit nombre de. Comme les adjectifs auxquels se rattachent les substantifs indéfinis *parum*, *minus* et *minĭmum*, signifient proprement, le premier : « petit », *parvus*, le second : « plus petit », *minor*, le troisième : « très petit », *minĭmus*, leurs pluriels ne pouvaient servir à exprimer les idées que marquent *pauci*, *pauciōres* et *paucissĭmi*.

CONJUGAISON

Infinitif.

37. Les infinitifs latins sont en : *-āre*, franç. *-er* ; *-ēre*, franç. *-oir* ; *-ĕre*, franç. *-re* ; *-īre*, franç. *-ir*.

I, *cantāre*, devenu chanter ; II, *debēre*, devenu devoir ; III, *credĕre*, devenu croire ; IV, *audīre* (awdiré), devenu ouïr.

Les voyelles toniques *ā*, *ē*, *ī* de *cantare*, *debere*, *audire* faisaient partie du radical latin, la flexion était uniformément *-re*.

Indicatif présent.

38. Paradigmes :

		I	II	III	IV
Singulier	1.	canto,	debĕo,	credo,	audĭo,
	2.	cantas	debes	credis	audis
	3.	cantat	debet	credit	audit
Pluriel	1.	cantāmus	debēmus	credĭmus	audīmus
	2.	cantātis	debētis	credĭtis	audītis
	3.	cantant	debent	credunt	audiunt.

Un certain nombre de verbes de la conjugaison III ont -*o* à la 1re personne et -*ĭunt* à la dernière, comme ceux de la conjugaison IV : *facĕre* (fakéré), faire ; *facĭo*, je fais ; *facĭunt*, ils font.

C'est la 1re personne de l'indicatif présent qu'on trouve dans les dictionnaires. En présence d'un verbe qu'on ne connaît pas, pour avoir la forme à chercher, il faut remplacer -*are* de l'infinitif par -*o*, -*ire* par -*io* ; quant aux infinitifs en -*ere*, ils peuvent correspondre à des formes en -*eo* (si c'est -*ēre*), ou bien en -*o* ou en -*io* (si c'est -*ĕre*).

On remarquera 1° que les flexions uniformes *s, t, mus, tis, nt* s'ajoutent aux voyelles caractéristiques *a, e, i* des différentes conjugaisons (sauf dans -*unt*), 2° que l'accent tonique, aux deux premières personnes du pluriel, passe sur la seconde syllabe, sauf dans la conjugaison III.

39. Dans toute la voix active, nous retrouvons un *t* final à la 3e pers. du singulier de tous les temps, *nt* à la 3e pers. du pluriel, et *s* final à toutes les secondes personnes, sauf à l'impératif et à la seconde personne du singulier du parfait. Nous retrouverons aussi -*mus* terminant, dans tous les temps, les flexions de la 1re personne du pluriel.

Subjonctif présent.

40. La 1re personne du subjonctif présent est :

I, *cantem ;* — II, *debĕam ;* — III, *credam* et *facĭam* (fakiam) ; — IV, *audĭam.*

Pour obtenir ces formes, en partant de la 1re personne de l'indicatif présent, il suffit de substituer à l'*o* final -*em* pour la 1re conjugaison, -*am* pour les trois autres.

Aux personnes suivantes, on remplace *m* par les finales uniformes indiquées § 38 : *s, t, mus, tis, nt.* On aura par exemple :

ca ntem, que je chante	au dĭam, que j'entende
ca ntes	au dĭas
ca ntet	au dĭat
cant ē mus	audi ā mus
cant ē tis	audi ā tis
ca ntent	au dĭant

Ici, comme à l'indicatif présent, mais pour les quatre conjugaisons, l'accent se déplace aux deux premières personnes du pluriel.

41. On remarquera que des formes verbales terminées par *es*, *et*, *emus*, *etis*, *ent* peuvent appartenir à l'indicatif présent d'un verbe en -ē*re* ou au subjonctif présent d'un verbe en -ā*re*. Par exemple *flet* et *det* pourraient être la 3e p. sg. de l'indicatif présent de verbes *flere*, *dere*, ou la 3e p. sing. du subjonctif présent de verbes *flare*, *dare*. Dans les dictionnaires, on trouve les verbes latins, non pas sous la forme de l'infinitif, mais sous celle de la 1re personne de l'indicatif présent ; il faudrait donc chercher *fleo* ou *flo*, *deo* ou *do*. On ne trouvera pas *deo*, mais seulement *do*, du verbe *dare*, donner, dont *det* est le subjonctif présent. On trouvera au contraire *fleo* et *flo*, le 1er du verbe *flere*, pleurer, le second du verbe *flare*, souffler. La forme *flet* peut donc être l'indicatif présent de *flere* et signifier « il pleure » ou le subjonctif présent de *flare* et signifier « qu'il souffle ».

De même, les formes verbales terminées par *as*, *at*, *amus*, *atis*, *ant* peuvent appartenir à l'indicatif présent d'un verbe en a*re*, ou au subjonctif présent d'un verbe en *ĕre* (ou d'un verbe en -ere, si l'*a* est précédé d'*e*, -*eat*) ; si l'*a* est précédé d'*i*, ce peut être un verbe en -i*re*, ou un des verbes en -*ĕre* qui ont -*io* au lieu de -*o* à la 1re pers. de l'indic. présent. Mais ici il n'y a aucune hésitation sur la forme à chercher dans le dictionnaire : un mot tel que *tradat*, correspond nécessairement à une 1re pers. d'indicat. présent *trado*, *moneat* à *monĕo*, *creat* à *creo*, et, si vous ne connaissez pas encore ces mots, le dic-

tionnaire vous apprendra que *trado* appartient à un verbe *tradere* (et non *tradare*), *moneo* à *monere* (et non *moneare*), au contraire *creo* à *creare* (et non *crere*), par conséquent *tr***a***dat* et *m***o***nĕat* sont des subjonctifs, *cr***e***at* est un indicatif présent.

Imparfait de l'indicatif.

42. La 1re personne de l'imparfait de l'indicatif est :

I. *cantābam* ; II et III, *debēbam* | *credēbam* ; *faciēbam* | IV, *audiēbam*.

Aux personnes suivantes, on remplace *m* par les finales uniformes *s*, *t*, *mus*, *tis*, *nt*. On aura donc :

faciēbam (1), je faisais	faciebāmus, nous faisions
faciēbas,	faciebātis,
faciēbat	faciēbant

On notera encore le déplacement de l'accent aux deux premières personnes du pluriel.

Imparfait du subjonctif.

43. La 1re personne de l'imparfait du subjonctif est :

I, *cantārem* ; II, *debērem* ; III, *cr***e***dĕrem* ; IV, *audīrem*.

On voit que ce sont les formes de l'infinitif, auxquelles s'ajoute *m* final. Comme à l'infinitif l'accent est sur la pénultième, sauf à la 3e conjugaison où cette pénultième est brève.

Aux personnes suivantes, *m* est remplacé par les finales uniformes *s*, *t*, *mus*, *tis*, *nt* (ces indications n'ont d'ailleurs qu'une valeur mnémotechnique). On aura, avec le déplacement habituel de l'accent, aux deux premières personnes du pluriel :

debērem, que je dusse	credĕrem, que je crusse
debēres	credĕres
debēret	credĕret

(1) Prononcez : faki é bam'.

deberēmus	crederēmus
deberētis	crederētis
debērent	credĕrent

Futur.

44. La 1re personne du futur est :

I, *cantābo* ; II, *debēbo* ; III, *credam* et *facĭam* ; IV, *audĭam*.

La flexion est donc *-bo* pour les deux premières conjugaisons, *-am* pour les deux autres. Pour ces dernières, la forme (à la 1re personne) est la même qu'au présent du subjonctif, si bien que *credam*, par exemple, peut signifier « que je croie » ou « je croirai » ; la confusion n'existe pas aux autres personnes, où l'*a* de la flexion persiste au subjonctif, tandis qu'il est remplacé par *e* au futur. On retrouve encore ici les finales uniformes *s*, *t*, *mus*, *tis*, *nt*, mais précédées d'un *ĭ* dans les futurs en *-bo* (d'un *u* à la 3e pers. du pluriel).

On aura par exemple :

debēbo, je devrai	facĭam, je ferai
debēbis	facĭes
debēbit	facĭet
debēbĭmus	faciēmus
debēbĭtis	faciētis
debēbunt	facĭent

A noter le déplacement de l'accent aux deux premières personnes du pluriel, mais seulement dans les conjugaisons III et IV.

45. Les terminaisons *es*, *et*, *emus*, *etis*, *ent*, sont également, nous l'avons vu, celles de l'indicatif présent des verbes en *-ēre* et du subjonctif présent des verbes en *-āre*. Une forme telle que *tradet* pourrait donc être l'indicatif présent d'un verbe *tradēre*, le subjonctif présent d'un verbe tradāre, ou le futur d'un verbe *tradĕre*. Comme *tradĕre* existe seul en latin et signifie « livrer », *tradet* est un futur et signifie « il livrera ».

Le parfait et les temps qui en dérivent.

46. — Le parfait de l'indicatif est en —ā*vi* (—a*wi*) pour les verbes en —a*re*, —ē*vi* (—é*wi*) pour certains verbes en —ē*re*, —ī*vi* (—iwi) pour les verbes en —ī*re*:

cantāvi, j'ai chanté ou je chantai.
flēvi, j'ai pleuré ou je pleurai.
audīvi, j'ai entendu ou j'entendis.

Voici la conjugaison complète de ces trois parfaits :

Singulier	1. cantāvi	flēvi	audīvi
	2. cantavīsti	flevīsti	audivīsti
	3. cantāvit	flēvit	audīvit
Pluriel	1. cantāvĭmus.	flēvĭmus	audīvĭmus
	2. cantavīstis	flevīstis	audivīstis
	3. cantavērunt	flevērunt	audivērunt.

A la 3e personne du pluriel, on trouve souvent *e* au lieu de *unt* : *cantavēre* au lieu de *cantavērunt*.

47. —*avi*—, —*evi*—, —*ivi*— (ou —*ave*—, etc.), aux deux secondes personnes, et à la troisième du pluriel, peuvent se réduire à *a*, *e*, *i* :

cantasti,	*cantastis*,	*cantārunt*
flesti,	*flestis*,	*flerunt*
audisti,	*audistis*,	*audīrunt*.

Avec ces contractions, l'accent se trouve placé sur la même syllabe à toutes les personnes.

48. — Un grand nombre de verbes en —ē*re* ont le parfait en —*ŭi* (1) :

debŭi (*déboui*), je dus, *debuīsti*, *debŭit*, *debuĭmus* (debou i-mous'), *debuīstis*, *debuērunt* ou *debuēre*.

---

(1) Quelques verbes en —ā*re*, et un plus grand nombre en —*ĕre* ont aussi le parfait en —*ŭi* : *secāre*, couper, fait *secŭi* ; *colĕre*, cultiver, fait *colŭi*, etc. Le radical peut être modifié : *gignĕre* (ghig'néré) fait *genŭi*, *ponĕre* fait *posŭi*.

49. — Beaucoup de verbes en —*ĕre* ont le parfait en —*si*, d'autres en —*i* (1), souvent avec modification du radical : *feci* (féki), de facere, faire; *clausi* de *claudĕre*, fermer ; *fregi* (fréghi) de *frangere* (franghéré), briser, etc. Il y a parfois redoublement de la syllabe radicale (2) : *cecĭni* (kèkini) de *canĕre*, chanter, etc. Les parfaits en —*si* sont particulièrement mportants (3) : *scripsi*, de *scribĕre*, écrire ; *dixi*, de *dicĕre*, dire ; *planxi* de *plangĕre*, se plaindre, etc.

Tous ces parfaits ont naturellement les flexions personnelles indiquées ci-dessus : sing. 2, —*isti* ; 3, —*it* ; —plur. 1, —*ĭmus* ; 2, —*istis* ; 3, —*ērunt* ou —*ēre*.

50. — Les temps formés sur le parfait de l'indicatif sont :

1° Le parfait de l'infinitif.

Cantāvi, j'ai chanté : *cantavisse* ou *cantasse*, avoir chanté.
Audīvi, j'ai entendu : *audivisse* ou *audisse*, avoir entendu.
Debŭi, j'ai dû : *debuisse* avoir dû.
Scripsi, j'ai écrit : *scripsisse*, avoir écrit.
Etc.

° Le plus-que-parfait et le futur passé de l'indicatif.

cantavĕram, j'avais chanté (ou cantaram)	cantavĕro, j'aurai chanté (ou cantaro)
cantavĕras	cantavĕris
cantavĕrat	cantavĕrit
cantaverāmus	cantaverĭmus
cantaverātis	cantaverĭtis
cantavĕrant	cantavĕrint

(1) On trouve quelques parfaits en —*i* dans les autres conjugaisons : *juvi* (youwi) de *juvāre* (youware), aider ; *sēdi* de *sedēre*, être assis ; *vēni* de *venīre*, venir, etc.

(2) *Dare*, donner, de la 1re conjugaison, a aussi un parfait à redoublement : *dĕdi*, devenu —*dĭdi* dans les composés qui sont passés à la 3e conjugaison : *perdĭdi* de *perdĕre*, perdre ; *credĭdi* de *credĕre*, croire.

(3) On en trouve aussi dans les verbes en —*ēre* et en —*īre* : *torsi*, de *torquēre*, tordre ; *sensi*, de *sentīre*, sentir, etc.

Ces deux temps ont été remplacés dans les langues romanes par des temps composés ; mais ils se sont maintenus en espagnol et en portugais avec d'autres valeurs ; le premier s'employait comme conditionnel en vieux provençal.

On a de même *audivĕram* et *audivĕro*, *monuĕram* et *monuĕro*, *scripsĕram* et *scripsĕro*, etc.

3° LE PARFAIT ET LE PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJONCTIF.

cantavĕrim, que j'aie chanté (ou cantarim)	cantavissem, que j'eusse chanté (ou cantassem)
cantavĕris	cantavisses
cantavĕrit	cantavisset
cantaverĭmus	cantavissemus
cantaverĭtis	cantavissetis
cantavĕrint	cantavissent

Ici encore, on remplace *m* final de la 1re personne par les désinences uniformes *s*, *t*, *mus*, *tis*, *nt*.

On remarquera que le parfait du subjonctif a exactement les mêmes formes que le futur passé de l'indicatif, sauf à la 1re personne où l'on a *-im* au lieu de *-o* : *cantavĕrim*, d'une part, *cantavĕro* de l'autre.

Impératif.

51. — Paradigmes.

I. Canta ou cantāto, chante
cantāto, qu'il chante
Cantāte ou cantatōte, chantez
cantanto, qu'ils chantent

II. Vide ou vidēto, vois
vidēto, qu'il voie
Vidēte ou videtōte, voyez
vidento, qu'ils voient

III. Crede ou credĭto, crois
credĭto, qu'il croie
Credite ou creditote, croyez
credunto, qu'ils croient
faciunto, qu'ils fassent.

IV. Audi ou audito, entends
audito, qu'il entende
Audite ou auditote, entendez
audiunto, qu'ils entendent

On remarquera que l'impératif est le seul temps où les les secondes personnes, aussi bien du pluriel que du singulier, ne se terminent pas par *s*.

52. — Les formes en -*to* et -*tōte* s'appellent « futur de l'impératif », elles s'emploient quand le temps de l'action est explicitement ou implicitement précisé.

Un impératif en -*to* bien connu est *memento*, souviens-toi.

53. — Il y a lieu de signaler les impératifs irréguliers *dic* (pour *dice*), dis, *duc*, conduis, *fac*, fais, *fer* (de *ferre*, pour *ferere*), porte.

Supin et gérondif.

54. — Le supin et le gérondif, qui sont des sortes de cas régime de l'infinitif, ont un accusatif et un ablatif, le gérondif a en plus un génitif :

	Supin		*Gérondif*
acc.	*cantātum*		*cantandum*
abl.	*cantātu*	dat. abl.	*cantando*
		génit.	*cantandi*

Exemples d'emploi :

ivit cantātum, il alla chanter (L'accusatif du supin remplace l'infinitif après les verbes de mouvement) (1).

facĭle cantātu, chose facile à chanter (L'ablatif du supin se construit avec un adjectif).

studĭum cantandi, le désir de chanter, le goût du chant (le

(1) L'infinitif *ire*, aller, joint au supin comme auxiliaire, forme un « infinitif futur », *cantātum ire*, devoir chanter (nous verrons §60 une autre forme, constituée avec le participe futur), et l'infinitif passif *iri*, joint au même supin, forme un « infinitif futur passif » : *cantātum iri*, devoir être chanté.

complément du nom, amené en français par *de*, se traduit par le génitif du gérondif comme par le génitif du substantif).

cantando, en chantant. Ici le gérondif s'est conservé en français, où il est devenu identique au participe présent : après la préposition *en* nous remplaçons l'infinitif par le gérondif ; nous pouvons même l'employer sans préposition : « un couplet qu'on s'en va *chantant* ».

55. On a greffé sur le gérondif un adjectif en *-dus*, *-da*, *-dum*, appelé participe « futur passif » ou « d'obligation », qui, joint au substantif, peut se traduire par l'infinitif précédé de *à* : *opus faciendum*, ouvrage à faire.

56. Les formes du supin dans les différentes conjugaisons sont :

I. cantātum	II. debĭtum	III. credĭtum	IV. audītum
cantātu	debĭtu	credĭtu	audītu

Dans les conjugaisons II et III, on a aussi des supins en *-sum*, *-su*, et en *-tum*, *tu* (sans *ĭ*) :

Clausum, de *claudĕre*, clore ; *visum*, de *vidēre*, voir ; *scriptum*, de *scribĕre*, écrire, etc.

57. Les formes du gérondif (pour simplifier, nous ne mettrons que les formes en *-do*) sont :

I. cantando (en chantant).	III. credendo (en croyant), faciendo (en faisant)
II. debendo (en devant).	IV. audiendo (en entendant)

Les participes.

58. Les participes présents actifs sont en *-ans* pour la 1re conjugaison, en *-ens* pour les autres, génitif *-antis* ou *-entis*, etc. (cf. § 14).

I. *cantans* II. *debens* III. *credens*, *faciens* IV. *audiens*

59. Le participe passé, formé sur le radical du supin, est en *-tus* ou en *-sus* suivant que le supin est lui-même en *-tum*

ou en *-sum* : *debĭtus*, dû ; *scriptus*, écrit ; *clausus*, clos. Il se confond pour la forme avec le supin à l'accusatif masculin singulier et au nomin. acc. singulier neutre.

60. Il y a un participe futur actif, en *ūrus*, formé aussi sur le radical du supin : *cantatūrus*, devant chanter, etc. On connaît le salut des gladiateurs romains : *Ave, Caesar imperator, morituri te salutant* (Ave, Kae-sar im'perator, moritouri té saloutan't), ceux *qui vont mourir* te saluent. Ce participe futur, joint à l'infinitif *esse*, être, forme un infinitif futur (cf. § 54, n. 1, une autre forme, constituée avec le supin) : *cantatūrum esse*, devoir chanter.

61. Il faut ajouter le participe futur passif, tiré du gérondif (ci-dessus, § 55), et un participe en *-bundus*, qui a la valeur temporelle d'un participe présent actif : *moribundus* (de *mori*, mourir), dont nous avons fait *moribond*.

La voix passive, les verbes déponents et le verbe ESSE

62. Au lieu d'exprimer le passif par une périphrase formée du participe passé et de l'auxiliaire *être* (il *est aimé*) ou par une forme pronominale (la maison *se vendra* demain), le latin employait une flexion spéciale. *Amat*, il aime ; *amatur*, il est aimé. — *Vendit*, il vend, *domus vendĭtur*, la maison se vend.

63. Un certain nombre de verbes actifs se conjuguaient comme des passifs, on les appelait *déponents*. D'ailleurs les déponents ont précédé les passifs. En présence d'une « forme » passive, quand on ne connaît pas le mot, on ne peut pas dire *a priori* si c'est un déponent ou un passif : *hortatur*, il exhorte ; *portatur*, il est porté.

64. La conjugaison passive ou déponente du latin a des

temps composés, mais le participe y a conservé sa valeur de *passé* (actif dans les déponents, passif dans les passifs) : *am*ā*tus* e*st*, il est « ayant été aimé », il a été aimé (1) ; *hort*ā*tus* e*st*, il est « ayant exhorté », il a exhorté. Le parfait est formé avec le présent de l'auxiliaire, et le plus-que-parfait avec l'imparfait.

65. On transforme un infinitif actif en infinitif passif ou déponent en changeant *ĕre* en *i* dans la 3e conjugaison, et *e* final en *i* dans les autres :

*am*ā*re*, aimer ; *am*ā*ri*, être aimé. — *deb*ē*re*, devoir ; *deb*ē*ri*, être dû. — *cr*e*d*ĕ*re*, croire ; *cr*e*di*, être cru. — *aud*ī*re*, entendre ; *aud*ī*ri*, être entendu.

66. On obtient la 1re personne d'un temps du passif, d'après la même personne du même temps de la voix active, en ajoutant *r* à *o* final ou en changeant *m* final en *r* :

a*mo*, j'aime ; a*mor*, je suis aimé
a*mem*, que j'aime ; a*mer*, que je sois aimé
*am*a*bam*, j'aimais ; *am*a*bar*, j'étais aimé
*am*a*rem*, que j'aimasse ; *am*a*rer*, que je fusse aimé
*am*a*bo*, j'aimerai ; *am*a*bor*, je serai aimé.

Ainsi, dans les passifs et dans les déponents, la première personne se termine toujours par *r* (après *o*, *a*, *e*).

67. Les finales des autres personnes, dans tous les temps, sont :

Singulier : 2. -*ris* (2) ; 3. -*tur* (pron. *tour*)
Pluriel : 1. -*mur* (-*mour*) ; 2. -*mĭni* ; 3. -*ntur* (-*ntour*).

---

(1) « *Am*ā*tus fuit* » se rencontre aussi, mais c'est logiquement l'équivalent du français « il *eut* été aimé ».

(2) On peut trouver -*re* au lieu de -*ris*, mais particulièrement lorsqu'il n'y a pas de confusion possible avec un autre temps : *amabaris* ou *amabare*, *amaberis* ou *amabere*.

Les désinences en *-ur* et *-mĭni* sont tout à fait caractéristiques de ce mode de conjugaison (1).

Pour les troisièmes personnes, *-ur* s'ajoute simplement à la forme de l'actif, souvent en déplaçant l'accent : *Amat*, il aime ; *amātur*, il est aimé. — *Amant*, ils aiment ; *amantur*, ils sont aimés. Et de même aux autres temps et dans les quatre conjugaisons :

Amabat, il aimait ; *amabatur*, il était aimé ; — *amabit*, il aimera ; *amabĭtur* (2), il sera aimé ; — *credunt*, ils croient ; *creduntur*, ils sont crus, etc.

A la 1re personne du pluriel, *s* final de la forme de l'actif se change en *r* : *amēmus*, que nous aimions ; *amēmur*, que nous soyons aimés, etc.

Il y a des différences plus importantes pour les secondes personnes, puisque *s* de *amas*, tu aimes, se change en *-ris* (*amaris*, tu es aimé), et *-tis* de *amātis*, vous aimez, se change en *-mĭni* : *amamĭni*, vous êtes aimés. De même aux autres temps et dans toutes les conjugaisons. Toutefois, dans la 3e conjugaison, à la seconde personne du singulier de l'indicatif présent, on a *-ĕris* et non *-ĭris* : *credis*, tu crois ; *credĕris*, tu es cru (il n'y a pas de confusion avec le futur, où l'*e* pénultième est long : *credēris*, tu seras cru).

68. L'impératif 2e pers. plur. ne diffère pas de la 2e pers. plur. de l'indicatif présent : *amamĭni*, vous êtes aimés ou soyez aimés, etc. Les formes en *-to* prennent un *r* final : *amanto*, qu'ils aiment, *amantor*, qu'ils soient aimés. Enfin l'impératif passif du singulier a la forme en *-re* de la 2e pers.

---

(1) On a toutefois une première personne de parfait actif qui peut prêter à confusion, c'est le défectif *memĭni*, je me souviens, cf. § 78.

(2) Ici l'accent ne se déplace pas, parce que l'*ĭ* de *amabit*, en devenant pénultième, ne s'allonge pas.

de l'indicatif présent (-*ris* ou -*re*), de telle sorte qu'il est identique à l'infinitif actif : *am* ā *re*, aimer ou sois aimé ; *cre dĕre*, croire ou sois cru, etc.

69. Ordinairement une forme passive ou déponente n'a qu'une valeur possible ; ainsi -*tur* indique toujours une 3e personne du singulier, et la voyelle qui précède, si l'on se reporte aux formes de l'actif, marque nettement le temps. Les rapports entre les flexions de l'actif et celles du passif sont tellement simples qu'il nous semble inutile de donner des paradigmes de verbes passifs. Nous donnerons seulement, à titre d'exemple, la conjugaison d'un verbe déponent du type III.

UTI (pron. **ou**ti), user de, se servir

Supin : u sum, -u. *Gérondif* : utendi, -o, -um

PARTICIPES	*Présent :*	utens, se servant
	Passé :	usus, s'étant servi
	Futur :	usūrus, devant se servir
	Futur dit passif :	utendus, pour s'en servir (dont on doit se servir)

Comme on le voit, pour le supin, le gérondif et les participes, ce sont les flexions normales des verbes non déponents.

PRÉSENTS.

utor, je me sers	utar, que je me serve
utĕris	utāris
utĭtur	utātur
utĭmur	utāmur
utimĭni	utamĭni
utuntur	utantur

IMPARFAITS.

utēbar, je me servais	utĕrer, que je me servisse
utebāris	uterēris
utebātur	uterētur
utebāmur	uterēmur
utebamĭni	uterēmĭni
utebantur	uterentur

FUTUR.

Singulier	*Pluriel*
utar, je me servirai	utēmur, nous nous servirons
utēris	utēmĭni
utētur	utentur

IMPÉRATIF.

utĕre ou utĭtor,	sers-toi
utĭtor,	qu'il se serve
utimĭni,	servez-vous
utuntor,	qu'ils se servent

Temps composés.

Remarquer que l'auxiliaire se place normalement *après* le participe passé.

INFINITIF PARFAIT :	usum esse, s'être servi
FUTUR :	usūrum esse, devoir se servir
INDICATIF PARFAIT :	usus sum, je me suis servi
PLUS-QUE-PARFAIT :	usus eram, je m'étais servi
FUTUR PASSÉ :	usus ero, je me serai servi
SUBJONCTIF PARFAIT :	usus sim, que je me sois servi
PLUS-QUE-PARFAIT :	usus essem, que je me fusse servi.

70. Le verbe **esse** (ès'sé), être, qui entre dans la constitution des temps composés des verbes passifs et des déponents (1), se conjugue lui-même comme suit :

PRÉSENTS.

sum, je suis	sim, que je sois
es	sis
est	sit
sumus (popul. e*sŭmus*)	simus
estis	sitis
sunt	sint

IMPARFAITS.

eram, j'étais	essem, que je fusse

(1) En latin classique, *habēre*, avoir, ne forme pas de temps composés : ce verbe est régulier et se conjugue comme *debēre*.

Les finales de ces deux temps sont régulières : e*ram*, e*ras*, etc., e*ssem*, e*sses*, etc., avec déplacement ordinaire de l'accent aux deux premières personnes du pluriel : *erāmus*, nous étions, *erātis ; essēmus*, que nous fussions, *essētis*.

Il y a une autre forme d'imparfait du subjonctif, se rattachant à la racine d'où est tiré le parfait (voy. ci-dessous) : *forem*, *fores*, etc.

FUTUR.

E*ro*, je serai, e*ris*, tu seras, etc. (mêmes désinences régulières que dans *debēbo*, je devrai, *debēbis*, etc.).

IMPÉRATIF.

Es ou e*sto*,	sois
e*sto*,	qu'il soit
e*ste* ou *estote*,	soyez
s*unto*,	qu'ils soient

PARFAIT ET TEMPS DÉRIVÉS.

Le parfait de l'indicatif, emprunté à un autre verbe, est *fui* (foui), devenu en français : je *fus*. Les flexions personnelles sont régulières :

fui, *fuisti*, *fuit*, *fuĭmus*, *fuistis*, *fuērunt* ou *fuēre*.

PARFAIT DE L'INFINITIF : *fuisse*, avoir été. — Il y a aussi un *futur de l'infinitif : fore*, devoir être.

PLUS-QUE-PARFAIT ET FUTUR PASSÉ DE L'INDICATIF :

fuĕram, j'avais été *fuĕro*, j'aurai été

Les flexions personnelles sont régulières (*fuĕram*, *fuĕras*, *fuĕrat*, etc.), avec déplacement ordinaire de l'accent aux deux premières personnes du pluriel : *fuerāmus*, *fuerātis ; fuerĭmus*, *fuerĭtis*.

PARFAIT ET PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJONCTIF :

fuĕrim, que j'aie été *fuissem*, que j'eusse été

Les flexions personnelles de ces deux temps sont régulières.

Rappelons que le parfait du subjonctif et le futur passé de l'indicatif sont identiques sauf à la première personne.

Participes.

Le verbe *esse* n'a ni supin ni participe passé. Le participe présent *ens, entis* est inusité, du moins comme participe ; on trouve la forme *sens* (d'après *sum*) dans les composés *absens*, proprement étant éloigné (du verbe *abesse*), et *praesens*, proprement : étant devant (du verbe *praeesse*).

Le participe futur est : *futūrus* (foutourous'), devant être. Il sert à former un futur composé de l'infinitif : *futurum esse*, devoir être (à côté de *fore*, signalé plus haut).

VERBES IRRÉGULIERS, DÉFECTIFS ET UNIPERSONNELS

71. *Posse*, pouvoir, se compose d'une racine *pot*, qui signifie « capable », et du verbe *esse*, être. A l'infinitif *posse* se rattache l'imparfait du subjonctif *possem*, qui se conjugue régulièrement comme *essem*. Le *t* final de *pot* se retrouve devant l'*e* de *es*, *est*, *estis*, de l'imparfait *eram*, du futur *ero* ; de là *potest*, il peut, *potĕram*, je pouvais, *potĕro*, je pourrai. Ce *t* s'assimile au *s* qui suit dans *possum*, je puis, *possŭmus*, nous pouvons, *possunt*, ils peuvent, et dans le subjonctif présent *possim*, que je puisse (accent sur *i* dans *possīmus*, *possītis*). Le parfait est *potŭi*, je pus, et se conjugue régulièrement, de même que le plus-que-parfait de l'indicatif *potuĕram*, j'avais pu, le futur passé *potuĕro*, j'aurai pu, le parf. du subj. *potuĕrim*, que j'aie pu, le plus-que-parf. *potuissem*, que j'eusse pu, et le parfait de l'infinitif *potuisse*, avoir pu.

72. *Ferre*, porter, supporter, de la conjugaison III (au lieu de *ferĕre*) et ses composés *afferre*, apporter, *offerre*, offrir, *auferre*, enlever, *referre*, rapporter, *sufferre*, souffrir, *differre*, différer, *praeferre*, porter devant et préférer,

n'ont pas, à l'indicatif présent, l'*i* atone du singulier et de la seconde personne du pluriel : *fĕro*, mais *fers*, tu portes, *fert*, il porte, *fertis*, vous portez. L'impératif est *fer*, porte, *ferte*, portez. Le parfait, *tŭli*, j'ai porté, est emprunté au verbe *tollĕre*, enlever, qui lui-même se sert du parfait *sustŭli* de son composé archaïque *sustollĕre*. Les temps dérivés de ces parfaits sont d'ailleurs réguliers. Le supin (et par conséquent aussi le participe passé) est également emprunté au verbe *tollere* : *lātum* (pour *tlātum*).

73. Le verbe *vĕlle*, vouloir, *vŏlo*, je veux, fait aux autres personnes de l'indicatif présent : *vis*, tu veux, *vult*, il veut, *vŏlŭmus*, nous voulons, *vŭltis*, vous voulez, *vŏlunt*, ils veulent. Le subjonctif présent est en *-im* : *vĕlim*, que je veuille, *vĕlis*, *vĕlit*, *velīmus*, etc. Le reste est régulier : *volĕbam*, je voulais, *vĕllem* (d'après l'infinitif *vĕlle*), que je voulusse. Le parfait *vŏlui* et les temps qui en dérivent n'offrent aucune particularité. — *Nŏlle*, ne pas vouloir, fait *nŏlo*, *nŏlŭmus*, *nŏlunt*, mais, aux autres personnes de l'indicatif présent, on dit ; *non vīs*, *non vŭlt*, *non vŭltis*. Parfait : *nŏlŭi*. Subjonctif : *nŏlim* (prés.) et *nŏllem* (imp.). L'impératif (qui manque pour *vĕlle*) est : sing. *nŏli* et *nolīto*, plur. *nolīte* et *nolitōte*. — On avait aussi le composé *mālle*, préférer (*măgis vĕlle*, vouloir plus) ; indic. prés. : *mālo*, *māvis*, *māvult*, etc. Parfait : *mālui*. Subjonctif : prés. *mālim*, imparf. *māllem*.

74. *a*) Le verbe *īre*, aller, de la conjugaison IV a régulièrement le parfait *īvi*, le supin *ĭtum*, les imparfaits *ībam* et *īrem*, l'impératif *ī* et *īto*, etc. ; il a aussi les formes de l'indicatif présent *is*, tu vas, *it*, il va, *īmus* et *ītis*, mais la 1[re] et la dernière personne sont : *ĕo*, je vais, *ĕunt*, ils vont, d'où le subjonctif présent *ĕam*, *ĕas*, etc., et le gérondif *eŭndum*. Le participe présent est *iens*, génit. *eŭntis*, etc. A noter que ce verbe, quoique intransitif, a un passif unipersonnel *ītur*, au sens de « on va », *ibātur*, on allait, *ĭtum est*, on est allé, etc.

Les composés d'*īre*, tels que *adīre*, aller vers, *praeterīre*, aller au-delà, passer, omettre, *abīre*, partir, *redīre*, revenir, ont ordinairement le parfait en *-ĭi* au lieu de *-īvi*.

b) Les défectifs *queo*, je peux, et *nequĕo*, je ne peux, se conjugaient comme *eo*, je vais.

75. Le verbe *fīo*, je deviens, a un infinitif de forme déponente, *fiĕri*. Ce verbe sert de passif à *facĕre*, faire, avec lequel il a en commun le participe passé *factus*, le parfait *factus sum*, « je suis devenu, j'ai été fait », et les temps qui s'y rattachent. On dit à l'indicatif présent *fis*, *fit*, *fiunt*, tu deviens, etc., aux imparfaits *fiēbam*, je devenais, et *fiĕrem*, que je devinsse, au subjonctif présent *fiam*, que je devienne.

76. Les verbes *aio*, j'affirme, *fari* parler, sont réguliers aux temps et aux personnes assez rares où on peut les trouver employés.

77. *Inquam* a l'apparence d'une 1re personne de subjonctif présent, mais c'est un indicatif, qui s'emploie en incise, au sens de « dis-je » ; la 3e personne *inquit*, « dit-il », est à la fois un présent et un parfait.

78. Le parfait *coepi*, d'un verbe ailleurs inusité, signifie proprement « j'ai commencé », mais s'emploie aussi pour le présent, et le plus-que-parfait *coepĕram* pour l'imparfait. Ont aussi une valeur de présent les parfaits *memĭni*, je me souviens (impératif *memento*, souviens-toi), *odi*, je hais (j'ai pris en haine).

Unipersonnels.

79. Le latin a, comme le français, les unipersonnels *pluit*, il pleut, *tonat*, il tonne, etc. Il a aussi l'équivalent des unipersonnels français : « il faut », *oportet* ; « il convient », *decet* ; « il est permis », *licet* ; « il plaît à... de... », *libet*, etc.

Mais on ne trouve pas de verbe correspondant à la locution française « il y a » ; pour exprimer l'idée de « il y a de bonnes choses», le latin disait simplement *sunt bona* (pluriel neutre) ; *sunt qui...*, il y a des gens qui...

80. Les idées de pitié, de repentir, de honte, d'ennui, s'exprimaient en latin par des verbes unipersonnels, avec le nom de la personne qui éprouve ces sentiments, comme complément direct, à l'accusatif, et le complément objectif au génitif :

misĕret me tui, proprt. il me prend pitié de toi (1).
paenĭtet te culpae tuae, proprt. le remords de ta faute te tient.
pudŭit eum consilĭi, proprt. la honte de son dessein le saisit.
taedet me legĕre, il m'ennuie de lire, comme on disait en vieux français.

(1) On disait aussi : *misĕrĕo* ou *misĕrĕor tui*, j'ai pitié de toi.

MOTS INVARIABLES (1)

Les prépositions.

81. Avant de parler des prépositions, il est nécessaire de dire un mot de l'emploi des cas.

Le génitif et le datif expriment des rapports que nous rendons en français par la préposition *de* entre deux noms ou entre un adjectif et un nom, plus rarement après un verbe, et par la préposition *à* après un adjectif ou un verbe :

Génitif
- *māter Gracchōrum*, la mère *de*s Gracques.
- *amor laudis*, l'amour *de* la gloire.
- *cupĭdus argenti* (coupidous' arghén' ti), avide *d'*argent.
- *misereŏr ejus*, j'ai pitié *de* lui.

Datif
- *pares turrĭbus statŭae*, statues pareilles *à* des tours.
- *hostĭbus nocēre*, nuire *a*ux ennemis.

82. Certains compléments circonstanciels se passent en français de préposition ; il en était de même, et bien plus souvent, en latin ; le complément se mettait alors à l'accusatif ou à l'ablatif.

Urbs decem menses circumsessa est (ourbs dékém' mén' sés' kircoum'sés' sa èst'), la ville fut assiégée *dix mois*. — *Eādem nocte Diānae templum dēflagrāvit*, *la même nuit* le temple de Diane brûla. — *Praedĭum emĭtur centum mīlĭbus sestertĭum*, le domaine est acheté *cent mille sesterces*. — *Factum est rēge vīvō* (factoum' èst réghé wiwo), cela fut fait *le roi vivant* (du vivant du roi ; nous disons : « toute affaire cessante »). Cette dernière tournure est ce qu'on appelle l'ablatif absolu.

83. Mais bien souvent un complément circonstanciel, qui

---

(1) Il est particulièrement utile de bien connaitre les mots invariables qui constituent la charpente même des phrases latines. Pour aider à retenir ces mots, qui offrent souvent des formes assez compliquées, nous tâcherons de faire ressortir les rapports de sens qui les unissent, et nous donnerons des notions étymologiques dont l'intérêt contribuera, pensons-nous, à faciliter cette étude.

se passe de préposition en latin, en exige une en français : *Vigintī annos nātus*, mot à mot « né (depuis) vingt ans », nous disons « âgé *de* vingt ans. » L'ablatif, en particulier, marque des rapports très variés, que nous exprimons par des prépositions : ūtī vīrĭbus, user *de* ses forces, *lacte vīvĕre*, vivre *de* lait ; *contentus suā sorte*, content *de* son sort ; *speciē urbs lībĕra est* (spèkié ourbs libéra est), *en* apparence la ville est libre ; *tenēre manū*, tenir *à* la main ou *avec* la main ; *trahĕre alĭquem pedĭbus*, traîner quelqu'un *par* les pieds ; īrā *turbātus*, troublé *par* la colère ; *Babylōne habitāre*, habiter *à* Babylone (1).

84. Malgré la variété de leurs significations, les cas sont loin de suffire à l'expression de tous les rapports des noms entre eux et avec les adjectifs et les verbes. Pour préciser ces rapports, le latin dispose de prépositions qui se placent en principe devant le nom, à l'accusatif ou à l'ablatif (2), souvent entre l'adjectif et le nom (*summā cum cūrā*, avec le plus grand soin), quelquefois, particulièrement *cum* = avec, après le pronom complément (*cum* prend l'accent après le relatif, *quocum*, avec qui, mais *tēcum*, avec toi). *Tenus*, jusqu'à, se place entre l'adjectif et le nom, et, quand il n'y a pas d'adjectif, après le nom : *capŭlo tenus*, jusqu'à la garde.

85. Théoriquement, les prépositions qui marquent la situation, sans idée de mouvement, se construisent avec l'ablatif, de même que celles qui expriment une idée d'éloignement, tandis que l'idée de rapprochement comporte l'emploi

(1) Dans cet emploi des noms de ville, au lieu de l'ablatif en *-ā* ou en *-ō* de la première et de la seconde déclinaison, on a le locatif, confondu phonétiquement avec le génitif : *Rōmae vīvĕre*, vivre à Rome. On disait aussi *domī*, *à* la maison. Avec un verbe de mouvement, c'est l'accusatif, voy. ci-dessous, note de la préposition *ad* (§ 86).

(2) *Ergō*, à cause de, et *instar*, à la façon de, se construisent seules avec le génitif.

de l'accusatif. Mais, en fait, la nuance de signification n'est pas toujours bien nette. *In*, en, et *sub*, sous, sont suivis de l'accusatif ou de l'ablatif, selon que le contexte indique ou non un mouvement : *īre in urbem*, aller en ville ; *manēre in urbe*, demeurer en ville. La même distinction a existé pour *super*, sur, mais cette préposition était arrivée à ne plus s'employer avec l'ablatif qu'au sens de « au sujet de ».

86. Les prépositions *ad*, *contrā*, *dē*, *in*, *inter* (et *intrā*), *per*, *prō*, *sine*, *super* (et *suprā*), *ultrā*, *versus* sont devenues en français *à*, *contre*, *de*, *en*, *entre*, *par*, *pour*, *sans*, *sur*, *outre*, *vers*, mais leur signification a plus ou moins évolué, en se restreignant d'une part et en s'étendant de l'autre, si bien qu'on est loin de pouvoir toujours traduire chacun de ces mots par la forme française correspondante.

Ad, fr. à : *īre ad castra*, aller au camp ; *īre ad Capŭam*, aller *dans la direction de* Capoue (du côté de Capoue) (1) ; *ad vespĕrem*, *vers* le soir ou *jusqu'au* soir, etc.

Contrā, fr. contre : *contrā ventum*, *contre* le vent ; *contrā arcem*, *en face de* la citadelle.

Dē (prononcé *dé*), fr. de : *dē lecto decidĕre*, tomber *du* lit ; *dē nocte*, *de* nuit ; *Dē ōrātōre*, *De* l'orateur (titre d'ouvrage).

In, fr. en : *in agris*, *dans* les champs ; *in equō*, *sur* un cheval, à cheval ; *popŭlum inflammāre in imprŏbōs*, animer le peuple *contre* les méchants ; *piĕtās in parentĭbus*, (la) piété *envers* les parents, (la) piété filiale.

Inter et *intra*. *Inter*, fr. entre : *inter urbem et Tibĕrim*, *entre* la ville et le Tibre ; *inter hostēs*, *au milieu* des ennemis ; — *intrā*, à l'intérieur de : *intrā mūrōs*, dans l'enceinte des murs.

Per, fr. par : *per viās*, *par* les rues (à travers les rues) ; *per noctem*, *pendant* la nuit ; *per littĕrās petĕre*, demander *par* lettre.

Prō, fr. pour : *prō Milōne*, *pour* (en faveur de) Milon ; *agĕre*

---

(1) Dans le sens actuel de « aller à... » suivi d'un nom de ville, on employait l'accusatif sans préposition : *īre Capŭam*. Pour « être à... » (c'est-à-dire quand il n'y avait pas mouvement), on employait ordinairement le génitif, voy. ci-dessus, note de l'ablatif, § 83.

prō vīrĭbus, agir *selon* ses forces ; *prō castris*, *devant* le camp.

Sine, fr. sans : *sine vulnĕre*, *sans* blessure ; *sine dubĭō*, *sans* doute.

Super et *suprā*. *Super*, fr. sur : *super flūmen*, *sur le bord* d'un fleuve ; *nihil erat super* (emploi adverbial avec l'accent), il n'y avait rien *au-delà*, il ne restait plus rien ; — *suprā*, au-dessus de : *suprā nūbes*, *au-dessus* des nuages.

Ultrā, fr. outre : *ultrā montem*, *au-delà* de la montagne.

Versus ou *versum* (1), fr. vers : *Brundŭsĭum versus*, *vers* Brindes.

87. Voici, d'autre part, des prépositions latines qui ne se sont pas maintenues en français, si ce n'est parfois sous des formes composées :

Ā, *ab* ou *abs*, d'une part, *e* ou *ex* (2), de l'autre, se retrouvent comme préfixes dans les mots français tels que *a*version, *ab*lation, *abs*traire, *é*loigner, *ex*tirper. Comme prépositions, ces deux mots sont ordinairement remplacés en français par la préposition *de*, qui est arrivée à exprimer simplement l'éloignement (d'abord « du haut de »). Les Latins disaient « *redīre ā* ou *ē* », nous disons « revenir *de* ». La préposition *ā* avait en outre un emploi remarquable devant le complément des verbes passifs quand ce complément était un nom de personne ou assimilé (les noms des choses se mettaient à l'ablatif sans préposition, voyez ci-dessus, § 83) ; *damnātus ab amīcis*, condamné *par* ses amis.

Absque, sans, avec l'ablatif.

Adversum ou *adversus*, « en face, envers, contre », cf. *contrā*.

Ante a les sens des prépositions françaises *avant* et *devant*, qui en dérivent : *ante jūdĭcem*, *devant* le juge ; *ante noctem*, *avant* la nuit.

Apud, « auprès de, chez » : *cēnāre apud alĭquem*, dîner *chez* quelqu'un.

---

(1) *Versus* ou *versum*, qui se rattache au verbe *vertĕre*, tourner, entre dans la composition de plusieurs adverbes : *rūrsus* (pour *re-versus*, proprement en retournant), voy. § 96 ; *sursum* (pour *sub-versum*, proprement en s'élevant) et *deorsum* (pour *dē-versum*, proprement en s'abaissant) voy. § 92 ; *prorsus* ou *prorsum* (*prō-*, devant), proprement en avant, directement, absolument ; *aliorsum*, devenu en français *ailleurs*, proprement vers un autre lieu.

(2) *Ā* et *ē* ne sont jamais devant une voyelle, *ab* et *ex* se rencontrent devant voyelle et devant consonne, *abs* devant certaines consonnes.

Circā ou *circum*, « autour de ».

Cis et *citrā*, « en deçà de » : *citrā* (kitra) *Apennīnum*, *en deçà de* l'Apennin.

Cōram, « en présence de » : *cōram pŏpŭlo*, *devant* le peuple, publiquement.

Cum, « avec » : *dŏctus cum lĭbrō*, savant *avec* son livre, grâce à son livre. Pour la place de *cum*, voy. § 84.

Ergā (originairement « en face de »), « à l'égard de ».

Ergō, « à cause de » (§ 84, note). Cf. *ergō* conjonction, § 123, 2°.

Ex et *extrā*. *Ē* ou *ex*, « en s'éloignant ou en tirant *de* » voy. *ā* ou *ab*. *Stătŭa ex aere făcta*, mot à mot statue faite *d'*airain ; *ūnus ex vōbis*, un *de* vous. — *Extrā*, « en dehors de » : *extrā mūrōs*, *hors* les murs.

Infrā, « en dessous de ».

Instar, à la façon de » (§ 84, note).

Juxtā, vieux fr. *jouste* (d'où *ajouter*), « à côté de ».

Ob, « devant », et « en présence de » au sens dérivé de « par l'effet de, à cause de » : *ob ŏcŭlōs*, *sous* les yeux ; *quam ob rem* (en un seul mot : *quamŏbrem*), *à cause de* laquelle chose, c'est *pour* quoi.

Post, « derrière » dans l'espace ou dans le temps (cf. le dérivé *postérieur*) : *post altāre*, *derrière* l'autel.

Prae et *praeter*. *Prae*, proprt « devant », comme *prō* (§ 86), et *ob* ci-dessus, se retrouve en français comme préfixe dans « *pré*venir, *pré*dire, etc. » : *prae ŏmnĭbus*, *avant* toutes choses, *sur*tout. — *Praeter*, « au-delà, en outre, excepté ».

Prope et *propter*. *Prope*, adv. et prépos., a le sens du français *proche* qui est le comparatif *prŏpius*. — *Propter*, « près de, à cause de » : *propter ăquae rīvum*, *près* d'un ruisseau ; propter mĕtum, *par* crainte.

Sub et *subter*. *Sub*, indiquant un mouvement de bas en haut, a le sens du français « sous », qui est proprt l'adverbe dérivé *subtus*. — *Subter*, « au-dessous de ».

Tenus, voy. § 84.

Trans, « au-delà », se retrouve dans les préfixes français *tré*, *tra*, *trans*, de « *tré*passer, à *tra*vers, *trans*porter ». Cf. *ultrā*, § 86, et rapprocher *transalpin* et *ultramontain*.

Usque a le sens du français « jusque », qui s'y rattache : *ŭsque ad*, jusqu'à. Il se place après l'adverbe *quō* (qui signifie *où* avec mouvement) et forme ainsi : *quo-ŭsque* = jusqu'où ? jusques à quand ?

Les adverbes.

88. Les adverbes ne sont pas rigoureusement invariables. En français, un adjectif employé adverbialement devant un autre adjectif peut s'accorder avec cet adjectif (des fleurs *fraîches* écloses ; *toutes* fanées). En latin, dans certaines conditions, l'adverbe se décline, et il peut avoir des flexions de comparatif et de superlatif.

Adverbes de lieu.

89. Il faut d'abord mettre à part les adverbes « conjonctifs », qui marquent un rapport de lieu entre deux propositions, et qui peuvent aussi s'employer interrogativement. En français, *où*, seul ou précédé de diverses prépositions, suffit à cet usage comme adverbe de lieu : l'endroit *où* il est, *où* il va, *d'où* il vient, *par où* il passe ; *où* va-t-il ? *d'où* vient-il ? etc. En latin, il y a quatre mots différents : *ubi*, qui est devenu le français *où*, pour l'endroit où on se trouve, le relatif et interrogatif *quō* pour l'endroit où on va, *qua* pour l'endroit par où on passe, *unde* (1) pour l'endroit d'où on vient. *Unde*, précédé de la préposition *de*, est devenu *dont*, qui a d'abord signifié « d'où ».

90. Les démonstratifs latins ont aussi des formes adverbiales différentes, de véritables *cas*, pour répondre aux différentes *questions* posées par les interrogatifs ci-dessus :

Pronoms « is », « hĭc », « istĭc », « illĭc », « alius ».

Adverbes

Question *ubi* ? où ? (sans mouvement)
ibi, *hīc*, *istīc*, *illīc*, *alĭbī*, là, ici, ailleurs.

Question *quō* ? où ? (avec mouvement)
eō, *hūc*, *istūc*, *illūc*, *alĭō*, là, ici, ailleurs.

Question *unde* ? d'où ?
inde (1), *hinc*, *istinc*, *illinc* (2), *aliunde*, de là, d'ici, d'ailleurs.

Question *quā* ? par où ?
eā, *hāc*, *istāc*, *illāc*, *alĭā*, par là, par ici, par ailleurs.

---

(1) *Unde* et *ubi* commençaient jadis par la consonne *q*, et se rattachent, comme *quō* et *quā*, au pronom relatif et interrogatif.

Inde est devenu notre adverbe *en* ; *ibi* : y ; *hīc* et *hāc*, précédés d'un préfixe, sont devenus : ici, ci, çà ; *illac* : là.

Les nominatifs de pronoms tels que *hĭc* et les adverbes en -*īc* différaient par la quantité de l'*i* (toutefois, on trouve aussi le nominatif *hic* avec *i* long par redoublement artificiel du *c*).

Nous verrons que certains de ces démonstratifs et de ces relatifs adverbiaux, qui peuvent s'appliquer au temps (§ 93 et suiv.), perdent parfois leur valeur locale et temporelle pour signifier « cela, laquelle chose » (§ 103), au lieu de « cet endroit » ou « ce moment. »

91. Nous avons vu que certaines syllabes, — ce sont parfois des formes verbales comme *vīs* et *libet*, — peuvent s'ajouter au pronom relatif et interrogatif pour lui donner une valeur indéfinie. Il y a aussi des *adverbes indéfinis*, formés par le même procédé. De même qu'on a *quīvīs*, *quīlĭbet*, *quisque*, *quīcumque* (§ 36, I), on a : *ubĭvīs*, *ubilĭbet*, *quālĭbet*, *ubĭque*, où que ce soit, partout ; *ubicumque*, *quocumque*, *quacumque*, partout où : *undĭque*, (1) d'où que ce soit, de partout, *undecumque*, de quelque part que. A côté de *quispĭam et quisquam*, quelqu'un, on avait tiré d'une racine adverbiale apparentée à *ubi* : *uspĭam* et *usquam*, en quelque lieu, et, avec la négation, *nusquam*, nulle part. — *Quis*, précédé de *ali*-, avait formé *alĭquis*, quelqu'un ; on a de même *alicŭbi*, quelque part, *alicunde*, de quelque part. (2)

92. *Autres adverbes de lieu*. — *Ante* (aussi préposition), devant, en avant, et *post*, derrière, *retrō*, en arrière : « ingrĕdī nōn ante, sed retrō » (Cicéron), marcher non pas en avant, mais en arrière. *Prope* et *procul*, employés aussi comme prépositions, près et loin. *Suprā* et *infrā*, aussi prépositions, dessus et dessous ; *sursum* et *deorsum*, en haut et

---

(1) *Indĭdem*, du même endroit, cf. *idem*, § 20.

(2) Et, se rattachant à *uter* (lequel des deux ?), *utrīnque*, des deux côtés.

en bas (cf. § 86, en note) ; *ultrā* et *citrā*, au-delà et en deçà ; *intus* et *forīs* ou *forās*, dedans et dehors ; *aliās* (§ 100, en note), *aliorsum* (§ 86, en note), comme *alĭbī*, ci-dessus, ailleurs.

ADVERBES DE TEMPS.

93. *Ante* signifie non-seulement « devant », dans l'espace, mais aussi « avant », dans le temps, et *post* : « après » aussi bien que « derrière » ; c'est à *post* que se rattache notre adverbe *puis*. Dans les mêmes sens temporels, on avait également les composés *antĕā* et *antĕhāc*, *postĕā* et *posthāc*, où les adverbes de lieu *eā* et *hac* prennent une acception temporelle comme l'adverbe français « là » dans « jusque là » = jusqu'à ce moment. De même, *inde*, « de là » et « de ce moment », d'où les composés *deinde* et *dein*, *deinceps*, ensuite, désormais. *Praeterea*, « en outre » et « ensuite » (v. la préposition *praeter*, § 87). *Simul* = en même temps, et *simul ac* ou *ut* (§§ 100, 101), en même temps que. *Statim* (cf. le français *instant*), aussitôt, et *statim ut*, aussitôt que. Pour exprimer l'idée de « avant, auparavant », on employait aussi, adverbialement, la forme neutre de l'adjectif ordinal *prior* : *prius*.

94. « La veille » se dit *prīdĭe*, propr[t] le jour d'avant ; « le lendemain », *postrīdĭe*, propr[t] le jour postérieur. *Herī* est devenu « hier », et *crās* a été remplacé en français par « demain ». *Hodĭe*, propr[t] ce jour (*hōc die*), est devenu « hui ». *Nūdĭus tertĭus*, avant-hier (propr[t] le troisième jour maintenant, cf. *nunc*, § 95).

A *dies*, jour, se rattache aussi *diū*, de jour (cf. *noctū* ou *nocte*, de nuit) ; mais ce mot signifie surtout « longtemps », il a un comparatif et un superlatif : *diutĭus*, plus longtemps, *diutissĭme*, très longtemps. *Parumper*, un peu de temps. *Tamdĭū*, aussi longtemps, et, suivi de *quamdĭū* ou de *dum*, aussi longtemps que, tandis que ; *quamdĭū* et *dum* ont pris

ensuite chacun la valeur des deux corrélatifs réunis (voy. § 114). *Nūper* (superlatif *nūperrĭme*), récemment ; *mox* et *brevī*, bientôt ; *jam* (prononcé *yam*), devenu *ja* en français, déjà, et *jam dūdum*, il y a déjà quelque temps, il y a longtemps (même sens pour *jam diū*, *jam prīdem*) ; *jam* répété, *jamjam*, dès maintenant, sans plus tarder. L'adverbe *modŏ*, apparenté au substantif *modus*, mesure, a pris le sens de « depuis un temps ou après un temps limité », il y a peu de temps ou dans un peu de temps (cf. d'autres valeurs de ce mot, §§ 98 et 117).

Dans l'adverbe composé *adhūc*, l'adverbe de lieu *hūc* (§ 90) a pris une valeur temporelle, d'où le sens de « jusqu'à maintenant, encore » ; *nondum* signifie « pas encore », le premier élément du mot, *non*, niant la concomitance marquée par *dum* (cf. § 114) ; dans *interdum*, on se place au milieu de cette concomitance, d'où le sens de « entretemps, pendant ce temps » (aussi : de temps en temps). Il faut rapprocher de *interdum* les mots de même signification *intereā* et *intĕrim*, qui contiennent les adverbes démonstratifs *eā* et *-im* (inclus dans *inde*, cf. § 90), ces adverbes passant ici de la valeur locale à la valeur temporelle. *Hactĕnus* (prép. *tenus*, et hāc = propr[t] par ici), jusqu'à ce moment ; *hactĕnus quoad*, ou *quoad* seul, jusqu'à ce que (préposition *ad*, vers, et le relatif adverbial *quō*, § 90).

95. Au sens de « maintenant », on avait à l'origine, à côté de *nunc*, la forme *num*, conservée dans *etiamnum*, « même maintenant. » Au sens de « alors », on trouve les deux formes *tum* et *tunc*, avec l'adverbe corrélatif *cum*, arch. *quom*, (à distinguer de *cum* préposition, « avec ») : « *tum cum* Sicilĭa flōrēbat » (Cicéron), *alors que* la Sicile florissait. *Cum* et un autre adverbe conjonctif de même valeur, *quando*, ont passé du sens de « auquel moment » au sens de la locution complète *tum cum*, « alors que. » *Quando*, qui est devenu *quand*,

avait aussi, — et il l'a conservée en français, — une valeur interrogative. De même que l'interrogatif *quis*, précédé de *ali-*, a pris le sens indéfini de « quelqu'un », *aliquando* signifie « quelque jour, quelquefois », et, après certains mots tels que *sī*, *quando* a le même sens. *Quandōque*, quelque jour, est formé comme *quisque*, § 36, I. De même que *quisquam* est synonyme de *aliquis*, *unquam* (qu'on a expliqué par « *cum-quam* ou *quom-quam*) » est synonyme de *aliquando*. Enfin, de même que *quīdam* signifie « un certain », *quondam* signifie « un certain jour, autrefois, quelquefois (1). *Unquam* avec la négation, *nunquam*, a naturellement le sens de « à nul moment, jamais (nég.) ». L'idée opposée à « jamais » est exprimée par *semper*, toujours. Il y a encore un rapport entre *quisque*, chaque, et *usque* au sens de « à chaque moment, sans interruption (2). »

96. L'ordre dans le temps est marqué par les adjectifs ordinaux employés adverbialement au cas en *-o*: *prīmō*, en premier lieu, *secundō*, *tertiō*, etc. Au lieu de *prīmō*, on emploie aussi *prīmus* et *prior* (« le premier de deux ») au nominat.-accus. neutre : *prīmum*, *prius*, en premier lieu (pour un autre sens, voy. § 93). L'idée de « enfin », au sens de « en dernier lieu », est exprimée par *dēnique*, et, quand il s'agit d'une action qui s'est fait attendre, par *tandem*.

Les adverbes ordinaux, particulièrement les formes en *-um*, signifient aussi « pour la 1re, 3e, 4e, etc., fois. » *Iterum* ou *rursus* (propt en arrière) (3), pour la 2e fois ; *ultimum*, pour la dernière fois.

97. La fréquence d'une action, égalée à la fréquence d'une

---

(1) A *quondam* est parfois joint *ōlim*, qui, seul, a aussi le sens de « autrefois » et de « un jour à venir ».

(2) Nous avons vu que *usque*, préposition, signifie « jusque ».

(3) Cf. § 86, en note.

autre, est exprimée par les adverbes corrélatifs *totiens* ou *totiēs*, et *quotiens* ou *quotiēs* (1) cf. § 36, III) : « *totiēs quotiēs* », toutes les fois que. Le premier s'emploie aussi exclamativement, et le second interrogativement (cf. § 23) : *totiēs*, si souvent ! *quotiēs*, combien de fois ? Enfin *quotiēs*, seul, peut avoir la valeur des deux réunis. *Quotiescumque*, toutes les fois que ; pour d'autres exemples de mots en *-cumque*, voy. § 36, 1, II et III.

Semel, une fois ; *bis*, deux fois ; *ter*, trois fois ; *quater*, quatre fois. Pour « cinq fois » on a *quinquiens* ou *quinquiēs*, et ainsi de suite en ajoutant *-iens* ou *-iēs* au nom de nombre cardinal (après suppression de *e*, *em* ou *im* final) : *noviēs*, de *novem*, *undeciēs*, de *unděcim*. « Vingt fois » est *vīciēs*, « trente fois » : *trīciēs*. Pour les dizaines à partir de « quarante », la désinence est *-āgiēs* : *quinquāginta*, cinquante, *quinquāgiēs*, cinquante fois. Pour « cent fois, mille fois », on a *centiēs*, *mīliēs* ; et *ducentiēs*, etc., pour les autres centaines (2). *Aliquotiēs*, quelquefois (cf. § 36, III) ; la même idée peut être exprimée par *aliquando*, v. § 95.

Saepe, souvent (avec le comparatif *saepius* et le superlatif *saepissime*). Sur les adjectifs *frequens* et *rārus* ont été faits les adverbes *frequenter* et *rārē* ou *rārō* (cf. ci-dessous, § 99). *Subinde*, qui est devenu *souvent* en français, avait le sens de « successivement », *inde*, adverbe de lieu, prenant une valeur temporelle (cf. § 93), et l'idée de succession étant introduite par *sub*.

Adverbes de quantité.

98. *a.* Les adverbes de quantité indéfinie sont le plus souvent, pour la forme, identiques aux noms indéfinis que

---

(1) Le *t* se prononçait *te* et non *se*.

(2) Si le nom de nombre cardinal est constitué par deux mots, tous les deux prennent la forme adverbiale : *centiēs trīciēs*, 130 fois ; *centiēs mīliēs*, 100.000 fois (il y a addition dans la première locution, et multiplication dans la seconde).

nous avons signalés § 36, IV : à côté des corrélatifs *tantum*, tant, autant, et *quantum* (1), combien (et *tantŭlum*, aussi peu, *quantulum*), on a *multum*, beaucoup, *parum* (2), peu (aussi *paulum*), *plūs*, plus (aussi *magis*, même sens), *plūrĭmum*, le plus et beaucoup (aussi *maxĭmē*, fait sur *maxĭmus*, superlatif de *magnus*, grand), *minus*, moins ; pour « le moins » et « très peu », on a *minĭmē*, analogue à *maxĭmē*, le plus, S'appliquant à un adjectif ou à un adverbe, *paulum* exprime l'intensité modérée ou faible, et *parum* l'insuffisance, « peu » d'un côté, « trop peu » de l'autre. « Tant que », au sens de « tellement que », se disait *tantum* ou *adĕō ut* (cf. *ita ut*, § 121). *Adĕō* signifie proprement « à ce point » (*eō*, là, § 90).

Il faut signaler aussi, au sens de beaucoup, un adverbe formé avec la préposition *ad* et l'accusatif du substantif *modus*, mesure : *admŏdum*, propr[t] « à la mesure, exactement », tout à fait, beaucoup. — L'adverbe *tantum*, par l'intermédiaire du sens de « autant que cela (mais pas plus) », est arrivé à signifier « seulement » ; de même, l'adverbe *modŏ*, qui n'est autre chose que le substantif *modus*, à l'ablatif *modō*, avec abrègement de l'*ō* final, signifie proprement « à cette mesure (mais pas au-delà) », d'où aussi « seulement », et on réunissait les deux mots pour donner plus de force à l'idée : *tantummŏdo*. (Pour d'autres valeurs de *modŏ*, voy. §§ 94 et 117). L'idée de « seulement » est encore exprimée en latin par *duntaxat* (qui contient *dum*, jusqu'à ce que, et un subjonctif archaïque du verbe *tangere*, toucher).

b. S'appliquant au comparatif d'un adjectif ou d'un autre adverbe ou à un verbe exprimant une idée de préférence ou de prix de vente, les adverbes en *-um* prennent la flexion

---

(1) On a aussi *tantopĕre*, *quantopĕre*, proprement « avec un si grand effort » ; ces mots contiennent l'ablatif du substantif *opus*, travail.

(2) Forme adverbiale de *parvus*, petit.

-*ō* (1), et *parum* a la forme non contractée *parvō* (on a *parvō* et son contraire *magnō*, avec les verbes de « prix de vente », et *paulō* et *multō* avec les comparatifs) : *multō* ou *paulō melior*, beaucoup ou un peu meilleur ; *magnō* ou *parvō constare*, coûter cher ou peu ; *tantō* (ou *eō*) *melior*, d'autant meilleur ; « *tantō magis... quantō magis* » ou « *eō magis... quō magis* », d'autant plus... que... plus. (D'autant plus que..., sans un second comparatif, se lie par la conjonction causale *quod*, § 120, au lieu de *quantō* ou *quō*). — Avec un verbe exprimant une idée d'estimation, c'est plutôt la flexion -*ī* que l'on emploie : *parvī pendĕre*, apprécier peu ; *quantī lītem æstĭmant* ? combien estime-t-on le dommage ? — Avec les verbes qui appellent la forme en -*ō* ou la forme en -*ī* de l'adverbe en -*um*, c'est toujours le génitif de *plūs* et de *minus* que l'on emploie : *plūris* ou *minōris pendĕre* ou *constāre*, apprécier ou coûter plus ou moins.

c. Le nom indéfini *nihil*, rien, exprimant une quantité nulle, s'emploie adverbialement sous les formes : *nihĭlō* avec les comparatifs, et *nihĭlō* ou *nihĭlī* avec les verbes d'estimation : *nihĭlō melĭor*, nullement meilleur ; *nihĭlī facĕre*, ne faire aucun cas de, n'estimer à rien.

d. Les corrélatifs *tam* et *quam*, d'où dérivent *tantum*, *quantum*, ne s'emploient ni avec les comparatifs, ni avec les verbes de coût ou d'estimation, et n'ont qu'une forme : « Nihil est *tam* populāre *quam* bonĭtās » (Cicéron), rien n'est *aussi* populaire *que* la bonté. Les deux réunis forment l'adverbe conjonctif *tanquam*, comme, où l'idée de « *quantité* égale » s'efface, il ne reste plus que l'idée d'égalité. L'un et l'autre peuvent s'employer isolément : « *tam grave jūdĭcĭum* » (tam' gra wé youdikioum'), jugement *si* sévère : *quam dīves! combien*

(1) C'est ainsi qu'en français, avec un comparatif, on dit *d'autant* au lieu de *autant*, et parfois *de beaucoup* au lieu de *beaucoup*.

riche ! — *Quam* s'emploie non seulement avec *tam*, mais avec *plūs*, *minus* et les comparatifs (§ 19), aussi avec les adverbes de temps *ante*, avant, et *post*, après. Placé devant un superlatif, il le renforce : *quam plūrĭmī*, le plus grand nombre possible de. *Quamvīs* et *quantumvīs* signifient proprement autant qu'on voudra (cf. *quīvīs*, § 36, I) ; nous retrouverons *quamvīs* § 119.

e. Autres adverbes de quantité : *nimis* ou *nimĭum*, trop ; *satis* (forme abrégée : *sat*), assez. *Affatim*, abondamment.

Adverbes de manière.

99. Un grand nombre d'adverbes de manière sont tirés des adjectifs. Tantôt ils ont la forme du nominat.-accusat. neutre (1) : « *facĭle loqui* » (adj. *facĭlis*), parler facilement ; « *altum dormire* » (adj. *altus*, haut, profond), dormir profondément. Tantôt ils ont la flexion *-ō*, ou *-ē*, — quand ils viennent d'adjectifs du type *bonus*, ou *niger* —, et la désinence *-ter* quand ils viennent d'adjectifs des deux autres types :

certō et *certē*, certainement (adj. *certus*), *crebrō*, fréquemment (adj. *creber*, génit. *crebrī*) ; *modestē*, modestement (adj. *modestus*). Les adverbes qui correspondent à *bonus*, bon, et à *valĭdus*, fort, sont *bene*, bien, *valdē*, fortement. — De l'idée de « certainement » on a passé à celle de « du moins », mais des deux formes *certō* et *certē*, c'est seulement *certē* qui a ce sens dérivé, qui est son sens usuel.

Acrĭter, vivement (adj. *acer*, âcre, vif, génit. *acris*) ; *fortĭter*, vaillamment (adj. *fortis*, fort, vaillant) (2) ; *felīcĭter*, heureusement (adj. *fēlix*), etc.

Les adverbes tirés d'adjectifs peuvent avoir un comparatif et un superlatif : le comparatif est identique à la forme neutre

(1) Cf. les adverbes de temps et de quantité en *-um*, §§ 96, et 98, a.

(2) Il y a un adverbe *forte*, qui est non pas la forme neutre de *fortis*, mais l'ablatif de *fors*, hasard ; il signifie « par hasard ».

du comparatif de l'adjectif : le superlatif est en *-issĭmē* ou *-ĭmē*, d'après la forme du superlatif de l'adjectif : *facĭlē*, facilement, *facilĭus*, plus facilement, *facillĭmē*, très facilement; *fēlīcĭter*, heureusement, *fēlīcĭus*, *fēlīcissĭmē*. L'adjectif *bonus* ayant pour comparatif : *melĭor* et pour superlatif *optĭmus*, le comparatif de *bene*, bien, est *melĭus*, qui est devenu *mieux* en français, et le superlatif : *optĭmē*.

100. Les adverbes de ressemblance ou de dissemblance, *simĭlĭter*, semblablement, *perinde*, de même, *alĭter*, autrement (1), et la locution *haud secus*, non autrement, expriment, comme les comparatifs proprement dits, une comparaison, et peuvent se rapporter à ce qui précède ou à ce qui suit. *Quoque*, « aussi », ne se réfère qu'à ce qui précède. Quand l'autre terme de comparaison suit, il est ordinairement lié au premier par la conjonction *ac* ou *atque*, qui le plus souvent équivaut simplement à *et* (§ 109), et qui, ici, correspond à la conjonction française « que » : « *perinde ac cadāver* », *ainsi qu*'un cadavre, formule d'Ignace de Loyola. On dit aussi *proinde ac* (cf. § 123, 2°) ; *haud secus ac*, de la même façon que.

101. Mais l'idée de similitude peut être exprimée par d'autres adverbes, que l'on fait suivre de la conjonction *ut* (2) (apparentée au pronom relatif, dont elle a perdu la consonne initiale), par exemple : *sīc... ut* ou *uti*, en français « ainsi... *que* » ; les deux mots peuvent se suivre immédiatement, auquel cas on les écrit en un seul, *sīcut* ou *sīcŭti* « ainsi que, comme », cf. *tanquam*, § 98, *d*, et *velut*, § 110. L'adverbe latin *sīc* est devenu notre « si » affirmatif et exclamatif, et entre dans la composition de notre adverbe « ainsi », qui en rend bien le sens propre. Un autre adverbe latin ayant la même

(1) Aussi *ălĭās*, d'abord adverbe de lieu (ailleurs), appliqué ensuite au temps (autrefois) et à la manière (autrement).
(2) On trouve aussi *ut* après *perinde*.

valeur est *ita*, l'un et l'autre ont d'ailleurs des acceptions dérivées que nous verrons ci-dessous. Dans *item*, « de même », l'idée de similitude est précisée par le suffixe *-tem*, équivalent de *-dem* (voy. § 20, au mot *is*), et la locution composée *eōdem modō*, « de la même manière », contient la même précision. A cette locution correspondent les adverbes composés avec le relatif, *quemadmŏdum* (ad quem modum) et *quōmŏdŏ* : « eōdem modō quem admŏdum » (Cicéron), de la même manière que. L'un et l'autre s'emploient aussi interrogativement au sens de « comment ? » (cf. *quando*, § 95) ; *quōmŏdŏ* est devenu le français *comme*. Il nous faut encore signaler l'adverbe composé *quasi*, qui signifie proprement « comme si ». Pour *quōmodolĭbet* et *quōmodocumque*, de quelque manière que, cf. *quīlĭbet* et *quĭcumque*, § 36, I.

Ut, au sens de « comme », peut s'adjoindre le suffixe *-pŏte* : *utpŏte* (cf. *suōpte*, § 26). — Avec le suffixe d'indétermination *-que* (cf. *quisque*, § 36, 1), on a *ŭtĭque*, propr^t comme que ce soit, dans tous les cas, tout-à-fait.

102. *Sīc* et *ita* sont des adverbes indéfinis de manière, et, suivis du corrélatif *ut*, ils peuvent signifier ou bien, comme nous venons de le voir, « de la même manière que », ou bien « de manière que », le sens appelant l'indicatif dans le premier cas et le subjonctif dans le second cas, et le second se subdivise lui-même en deux, selon qu'il s'agit d'une conséquence de fait, ou d'une conséquence voulue, c'est-à-dire d'un but (ce sens manque pour *sic ut*). Le contexte et le mode du verbe permettent de préciser le sens en latin (1), tandis que le français emploie trois locutions adverbiales différentes : *ainsi* que, *de sorte* que, *afin* que.

---

(1) Comme exemple d'une locution ayant deux valeurs différentes, précisées par le mode du verbe, on peut citer en vieux français la locution conjonctive *pour ce que*, qui pouvait équivaloir à « pour que » actuel ou à « parce que », la préposition *pour* ayant la double valeur de « à cause de » et de « en vue de ».

103. Les subordonnées causales peuvent, comme les consécutives et les finales, s'annoncer en quelque sorte dans la proposition principale par un adverbe qui s'approprie à la conjonction. De même que nous disons « *parce que* », les Latins disaient : « **e***ō* (1) *quod* ou *quia* », l'adverbe **e***ō* (cf. § 90), propr^t^ « vers là », équivaut à notre locution adverbiale « par ce » (**e***ō* pourrait être l'ablatif de cause au neutre) ; **e***ā*, autre forme d'adverbe de lieu, s'emploie dans le même sens en s'unissant à la préposition *propter* (à cause de), *propt***e***rĕā*, à cause de cela, cf. la locution française « par là », au sens de « pour cela ». On disait donc « *propt***e***rĕā quod* ou *quia* » comme « **e***ō quod* ou *quia* ». Entre *propt***e***rĕā* et *quam***o***brem* il y a le même rapport sémantique qu'entre « pour cela » et « pour laquelle cause » : *quam*, pronom relatif se rapportant à *rem*, chose, et *ob*, préposition. *Quōc***i***rcā* est formé de même avec l'adverbe de lieu *quō* (§ 89), employé au sens de « cela », et la préposition *circā*, proprement « autour de, près de » (on passe au sens de « à cause de » comme pour *propter*) ; ajoutez *idc***i***rco* (même sens), qui peut se lier à la subordonnée causale par *quia*. *Quārē* = *quā rē*, à l'ablatif, et *cur* signifient proprement « pour laquelle chose, pour quoi » et s'emploient interrogativement au sens de « pour quelle chose, pourquoi ? » *Quīn*, où la négation *n'* s'ajoute à une forme adverbiale du pronom interrogatif, = Pourquoi ne... ? Que ne... ?

PARTICULES INTERROGATIVES ET ADVERBES D'AFFIRMATION.

104. En français l'interrogation se marque simplement par le déplacement du pronom sujet ou l'adjonction d'un pronom sujet pléonastique, sauf dans le langage familier, où on l'annonce par la formule « est-ce que ». Le latin emploie

(1) Ou *idĕō quod*, qui contient en outre le démonstratif neutre *id-*, comme si on disait : « *cela parce que* ». *Eō* et *idĕō*, suivis de *ut* et du subjonctif (cf. § 102), peuvent aussi amener une subordonnée finale, en prenant le sens de « à cette fin que » au lieu de « pour cette cause que ».

pour le même objet les particules *ne* ou *num*, suivant qu'on prévoit une réponse positive ou négative ; la première particule s'ajoute comme syllabe finale au premier mot de l'interrogation, la seconde se place en tête de la phrase interrogative : « Jam*ne* vidēs ? (1) ». Vois-tu déjà (maintenant) ? « *Num* dērīdēs ? » Te moques-tu ? « Non*ne* vidēs ? » Ne vois-tu pas ?

La particule *an* introduit le plus souvent une seconde alternative (§ 105), mais on la trouve aussi là où le français emploie le *si* dubitatif : « haud scio *an*... », je ne sais *si*...

105. Dans les interrogations par alternative on a *utrum* (lequel des deux ? cf. § 22), *-ne* ou *num* en tête du premier membre de phrase, *an* devant le second : « U*trum* ea vestra *an* nostra culpa est ? » *Est-ce* votre faute *ou* la nôtre ? Quand l'interrogation est indirecte, « ... *utrum* ... *an* ... » se traduit en français par : « ... *si* ... *ou si* ... ».

On peut avoir, en tête du second membre de phrase, *anne* au lieu de *an*.

« Ou non » du français est en latin *annōn* ou *necne*, et la première alternative peut être annoncée aussi par *-ne* : « quaero potuerit*ne* partem suam petĕre, ne*cne* », je demande *s'il* a pu réclamer sa part *ou* non.

106. Placé devant *quis* ou *quī* au sens de *aliquis* et devant *quando* au sens de *aliquando* (§ § 36, I, et 95), *ec-* équivaut à la locution française « est-ce que... ? » : *Ecquis... ?* « *est-ce que* quelqu'un, y a-t-il quelqu'un qui », ou « y a-t-il quelque... qui » (fém. *ecquae* ou *ecqua*, neutre *ecquid* ou *ecquod*). — *Ecquando....*, « *est-ce que* jamais..... »

En tête d'une phrase, *ecce* (dont *ec-* est une réduction) et *en* équivalent à peu près à « c'est que, voici que, voici ».

---

(1) On trouve *viden*, contraction de *vidēsne*, vois-tu ?

107. L'adverbe latin *sīc* a conservé en français sous la forme « si » (qu'il ne faut pas confondre avec la conjonction conditionnelle « si », qui est le latin *sī*) différentes valeurs signalées § 102. C'était également un adverbe d'affirmation, et il l'est resté en français, mais en se restreignant à l'affirmation provoquée par une question négative. Comme réponse affirmative, le latin employait aussi **i***ta*, *prof***e***ctō*, auxquels il faut ajouter *sāne*, dont le sens propre est « sainement, raisonnablement », d'où : en vérité, sans aucun doute. Mais le plus souvent on affirmait en exprimant le mot essentiel de la réponse : « Fierī*ne* (1) p**o**test? — *P***o***test* », c'est-à-dire : (Cela) peut (il) se faire? — *Oui*; littéralement : — (cela se) peut. Quand le mot de la réponse est un pronom, on ajoute souvent *nae* (écrit aussi *ne*) : *t***u** *n***ae**, oui, toi.

Autres adverbes d'affirmation : *qu***i***dem* ou **e***quĭdem* (cf. § 108), à la vérité ; **e***tĭam*, même (composé de *et* et de *jam*, § 94, prononcez *ti* et non *si*) ; *īmō* ou **i***mmō*, bien plus. *Vidēlĭcet* et *scīlĭcet* (sk**i**likèt) contiennent l'impersonnel *l***i***cet*, il est permis, et les verbes *vidēre*, voir, et *scīre* (sk**i**ré), savoir, sous la forme de l'impératif, d'où le sens de : on peut voir ou savoir, à savoir, sans doute. *F***o***rsan* et *f***o***rsĭtan* contiennent le substantif *fors*, hasard (cf. § 99, note), qui exprime une idée d'incertitude, accentuée par la particule dubitative *an*, d'où le sens de « peut être » (l'élément médial de *forsitan* est la forme verbale *sit*, soit).

Négation.

108. A côté de *haud*, qui s'emploie surtout devant les adjectifs et les adverbes, la négation par excellence est l'archaïque *nĕ*, d'où dérivent d'une part *nōn*, et *nē*, d'autre part *nĕque*, réduit souvent à *nec*, qui équivaut à *et non*, français

(1) Sur *fierī*, voy. § 75.

« et ne » ou « ni. » *Nēve*, d'où *neu*, propr[t] « ou ne » (§ 110), a aussi le sens de *et ne*.

Nec peut aussi équivaloir à la locution *nē quidem*. Dans cette locution, français « ne pas même » ou « ne pas non plus », on sent la valeur de la syllabe finale *-dem*, cf. *īdem*, § 20, au mot *is*. En dehors de cette locution, *nē* est particulièrement la forme de la négation devant le mode subjonctif.

Minĭmē, superlatif qui correspond à *minus*, moins (§ 98), signifie le moins (possible), nullement, pas du tout. On a le même sens avec *haudquāquam*, *nēquāquam*, où *quāquam* signifie « d'une manière quelconque » (*quā*, propr[t] par où, et *-quam*, suffixe d'indétermination, cf. *quisquam*, § 36, I, *usquam*, § 91, *unquam*, § 95).

Les conjonctions.

Copulatives et disjonctives.

109. Il faut mettre à part les conjonctions de simple adjonction et de disjonction.

La conjonction *et* (èt') peut être remplacée en latin par la syllabe *-que* (cf. *neque*, § 108) postposée : « senātus populusque Rōmānus), formule symbolisée par les initiales *S.P.Q.R.*, où *Q* représente la conjonction, le sénat *et* le peuple romain. On peut rencontrer *-que* aussi après le premier terme : « senātusque populusque », *et* le sénat *et* le peuple.

La conjonction *at*, « mais » (§ 118), perd sa valeur adversative pour devenir simplement l'équivalent de *et*, quand elle est suivie de *-que* : *atque* ou *ac*. Nous avons vu que sous cette forme elle peut aussi servir de liaison entre les deux termes d'une comparaison (§ 100).

L'idée copulative peut être aussi rendue par un adverbe ou une locution adverbiale de comparaison, comme *quŏque*, *sīcut*, cf. §§ 100 et 101.

Au lieu de *et*, on peut trouver *necnōn* (voy. § 108), deux négations valant une affirmation, et même *necnōn et*.

110. La conjonction disjonctive *aut* (awt') est devenue le français *ou*. Mais le latin exprimait aussi la même idée par la conjonction *vel* (wèl), qui semble se rattacher au verbe *velle*, vouloir, l'alternative pouvant être facultative, pouvant être à la volonté de la personne à qui l'on parle. *Vel* a une forme réduite, *ve*, qui était postposée comme *-que* : « albus, ātercve », blanc *ou* noir. L'adverbe composé *velut*, ou *velŭtī*, signifie « comme », voy. § 101.

Vel, réduit à *-ve*, entre encore dans *sīve* (siwé), propr[t] « ou si », dont on a aussi la forme contractée *seu* (sèw). L'un ou l'autre mot s'emploient comme la conjonction française *soit*, — ou *soit que*, — marquant une alternative.

CONJONCTIONS « COMPLÉTIVES ».

111. Après les verbes exprimant les idées de « croire, savoir, faire savoir » et quelques autres, la proposition complétive, qui est infinitive en latin, n'est précédée d'aucun mot de liaison, cf. § 127.

Après les autres verbes, le verbe de la proposition complétive se met généralement au subjonctif, et, quand cette complétive est négative, — la négation étant exprimée par *nē*, — il n'y a pas non plus de conjonction (parfois cependant *ut nē*) : « *cave nē cadās* », littéralement « prends garde tu ne tombes ». Toutefois, après les verbes exprimant une idée d'opposition, d'obstacle, on peut trouver, au lieu de *nē*, — et on trouve régulièrement quand la proposition principale est elle-même négative ou dubitative, *quīn* ou *quōmĭnus*, c'est-à-dire une conjonction issue d'une forme adverbiale du relatif (cf. *quīn* interrogatif, § 103), avec l'idée négative exprimée pléonastiquement par *n'* pour *ne* ou par *minus*, moins : « *Non prohĭbet*

quō mĭnus accĭpĭās », (akkipias'), il ne s'oppose pas à ce que tu acceptes; « *Quis dŭbĭtat quin omnĭa făcĭās* », qui doute que tu (ne) fasses tout ?

Quand la complétive est affirmative, il n'y a pas de conjonction, si le verbe de la principale exprime une volonté ou une nécessité : *Volo* ou *oportet proficiscātur* (profikiskatour), je veux ou il faut (qu')il parte. Ailleurs, on a la conjonction *ut* ou *uti* : « *mĭhĭ suādet ut rĕdĕam* », littéralement il me conseille que je revienne (1).

On dit *optāre ut*, « souhaiter que », et, en sous-entendant l'idée d'*optāre* : *ut vĕnĭat !* puisse-t-il venir ! La conjonction optative est ordinairement renforcée par *-nam* (cf. *quisnam*, § 21) : *utĭnam*... ! Ce mot est atone, quand il n'est pas précédé d'un proclitique.

112. Au sens de « ce fait que...... », on a des complétives amenées par la conjonction *quod*, avec ou sans un antécédent constitué par un démonstratif neutre ou par *ea rēs* (cette chose) : « Nōn pigrĭtĭa facit *quod* nōn meā manū scrībo », ce n'est pas la paresse qui fait que je n'écris pas de ma main.

Coordination et subordination.

113. Deux coordonnées peuvent être liées entre elles et la subordonnée peut être liée à la principale par des rapports de temps (antériorité, postériorité, simultanéité), de lieu, de manière, de cause, de but, de condition.

Un même rapport entre deux actions peut être rendu par la coordination des deux propositions ou par la subordination de l'une à l'autre ; ainsi on dira en français : « Je ne suis pas sorti *parce qu*'il pleuvait » ou « Il pleuvait, *aussi* je ne suis pas sorti ».

Une conjonction ou locution conjonctive peut passer de

(1) Sur les différentes valeurs de *ut*, voy. §§ 116 et 121.

l'expression d'un rapport à celle d'un autre, soit en conservant, soit en perdant sa première signification ; ainsi en français, *puisque*, qui est à l'origine une conjonction temporelle, au sens de « après que », exprime aujourd'hui la raison d'une affirmation, et *aussi*, qui est resté un adverbe de manière, exprime en outre un effet dans l'exemple que nous venons de donner.

Si l'on compare « Il n'est pas sorti *parce qu*'il pleuvait » et « Il n'est pas sorti *puisqu*'il pleuvait », on constate qu'un même rapport de causalité peut être conçu soit comme un rapport de fait entre deux actions, soit comme un rapport logique entre deux affirmations. Et une conjonction qui exprime un rapport de fait peut arriver à exprimer un rapport logique ; on le voit par *puisque*, qui marquait à l'origine un rapport de fait (postériorité).

Ces considérations générales aideront à comprendre ce que nous avons à dire des conjoctions latines.

Conjonctions de lieu et de temps.

114. Beaucoup de conjonctions sont encore visiblement ou ont commencé par être des adverbes conjonctifs.

Ainsi, pour ce qui concerne les conjonctions de lieu, nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit, § 89, des adverbes conjonctifs qui, dans l'emploi interrogatif, servaient à poser les « questions » *ubi*, *quō*, *unde*, *quā*.

Comme conjonctions de temps, nous avons signalé : *cum* et *quando* (§ 95), lorsque : *quotĭes* (§ 97), toutes les fois que ; *quoad* (§ 94), jusqu'à ce que, sens attribué aussi à *dōnec*. A côté de *cum*, il faut placer *dum*, tandis que ou jusqu'à ce que. Nous avons vu aussi les locutions *simul ac*, en même temps que, *statim ut*, aussitôt que (§ 93), d'où *ut* seul au sens de « dès que » ; *quamdĭū*, aussi longtemps que (§ 94). *Ubi* qui signifie propr[t] *où* (§ 89), c'est-à-dire « auquel endroit », a

pris le sens de « auquel moment, dès que », comme *ut*. Avec *ante*, *post* et *prius*, dans leur valeur d'adverbe de temps, et *quam* (§ 98, *d*), on forme les locutions conjonctives *antĕquam* et *priusquam*, avant que, *postquam*, après que.

Conjonctions de quantité et de manière.

115. Comme conjonctions de quantité, nous avons signalé (§ 98, *a* et *d*) les locutions conjonctives *tantum... quantum*, *tam... quam*, autant que, *plūs quam* et *minus quam*, plus que et moins que. On a aussi *quantum* sans antécédent, au sens de « autant que », notamment dans la tournure *quantum ad eum attĭnet* (abrégée en *quantum ad eum*, franç. *quant à* lui, proprement « autant que la chose tient à lui »), d'où : en ce qui le concerne.

116. L'idée d'égalité de quantité peut aboutir à celle d'une simple similitude de manière, c'est ainsi que la locution quantitative *tam... quam*, « autant que », a formé la conjonction *tanquam*, « ainsi que » (§ 98, *d*). La similitude de manière est encore exprimée par *sīcut*, ou par *ut* seul (§ 101) avec l'indicatif et par *velut* (§ 110), ainsi que par *quemadmŏdum* et *quōmŏdŏ* (§ 101). On a aussi la forme *utpŏte*, au lieu de *ut*, particulièrement devant un pronom relatif, *utpŏte quī*, comme quelqu'un qui (cf. *-pte* ajouté aux possessifs, § 26).

Conjonctions de condition et d'opposition.

117. La principale conjonction conditionnelle est *si*, devenue *se* en vieux français, redevenue *si* en français moderne. *Dum*, qui exprime proprement la concomitance (§§ 94 et 114), passe du sens de « tandis que » au sens de « à la condition préalable que..., pourvu que... » L'adverbe *mŏdŏ*, apparenté au substantif *modus*, mesure, et dont l'un des sens est « seulement » (cf. § 98, *a*), est arrivé aussi à annoncer une condition, comme lorsque nous disons en francais : « j'irai

volontiers, *seulement* avertissez-moi ». *Dummŏdŏ*, pourvu seulement que... — La négation est jointe à *sī*, avec abrégement de l'*i*, sans *nĭsĭ* (autre forme *nī*); on a également *sīn* (*sin'*). Mais, avec *nisi*, la négation porte sur le verbe qui suit, « si... ne, à moins que »; avec *sīn* qui, à l'origine, se plaçait toujours après une première phrase conditionnelle, elle porte sur la première hypothèse, autrement dit elle équivaut à « s'il n'en est pas ainsi et que... », ce que nous exprimons en français par « mais si »; d'ailleurs on disait souvent *sīn autem*, où *autem* a la valeur de « mais » et accentue l'opposition marquée par *sīn*.

118. En soi, la conjonction *autem* marque un rapport peu précis entre les deux propositions, elle équivaut à peu près au français « or », et elle a pris sa valeur d'opposition, parce que souvent les deux propositions ainsi liées étaient en fait opposées par le sens, — comme si, grâce à des phrases telles que « il avait promis de venir, *or* on ne l'a pas vu », la conjonction française *or* arrivait à prendre la signification courante de « mais ». Les autres conjonctions latines qui ont le sens de « mais » sont : *sed*, *at*, déjà signalé § 109, et *atque*; *vērum* et *vērō* (1), formes adverbiales de l'adjectif *vērus*, vrai, qui ont conservé en outre leur valeur adverbiale primitive (vraiment). Une opposition plus forte est marquée par *tamen*, — et, avec *at*, *attămen*, — qui signifie » cependant », et qui se rattache à l'adverbe de quantité *tam*, autant.

L'idée d'opposition peut être renforcée par *enim*, qui signifie « en effet » (§ 123) : *at enim*, *enimvērō*, *vērum enimvērō*, mais en effet.

119. Comme *quam* correspond à *tam*, *quanquam*, « quoique », correspond à *tamen*, « cependant ». Pour le redoublement

---

(1) Cf. *prīmum* et *prīmō*, § 96.

intensif de *quam* dans *quanquam*, cf. *quidquid*, § 36, I. *Quamvīs*, propr[t] autant qu'on voudra (§ 98, *d*), a aussi le sens de « quoique ». Entre les conjonctions *quanquam* et *quamvīs*, il y a le même rapport qu'entre *quisquam* et *quīvīs*, § 36, I.

La même idée est encore exprimée par *etsi*, *etiamsī*, propr[t] « et si, même si », d'où : « même alors que, quoique ». On dit aussi *tametsi*, comme si l'on faisait suivre *tamen* de *quanquam*. Enfin la forme verbale *licet* (likèt'), propr[t] il est permis que, était arrivée à la même signification par l'intermédiaire de « je permets que, j'admets que, même en admettant que » ; c'est ce mot qui a fait attribuer le nom assez mal choisi de « propositions concessives » à toutes les subordonnées amenées par ces différentes conjonctions. Les conjonctions de coordination dites « d'opposition » (§ 118) et les conjonctions de subordination dont nous venons de parler expriment un même rapport entre les deux propositions liées.

Une opposition d'un genre spécial est marquée par la conjonction de subordination *nedum*, « loin que ». On notera la ressemblance de constitution entre l'adverbe *nondum*, pas encore (§ 94), et *nedum*, où la forme de la négation, *ne*, annonce un verbe au subjonctif et par conséquent une subordonnée (dont l'action *ne doit pas* accompagner l'action exprimée dans la principale, d'où le sens de « sans que, loin que »).

Conjonctions de cause, et d'effet ou de but.

120. Nous avons vu, § 103, les adverbes conjonctifs qui ont le sens de « pour cette cause, pour laquelle cause », et qui accompagnent le verbe exprimant un effet. Ce sont *eō*, *idcirco*, *proptereă*, *quamobrem*, *quocircă*, *quārē*, *cūr*, auxquels il faut ajouter *ităque* (1). Les trois premiers peuvent se construire avec les conjonctions de subordination *quod* et

(1) Où *ita*, « ainsi », passe de l'expression de la manière à l'expression de la cause, comme parfois *aussi* en français.

quia, qui peuvent d'ailleurs s'employer seules au sens de « parce que ». comme *quonĭam* (= quom jam), et qui introduisent le verbe exprimant la cause.

121. Le verbe exprimant l'effet peut être également introduit par une conjonction de subordination, qui est *ut* (que, pour que), précédée ou non d'adverbes tels que *ita*, « de telle sorte », *tam* ou *tantum*, « tellement ». (Nous avons vu que *ut* peut aussi indiquer une comparaison d'égalité, § 116, ou marquer le point de départ dans le temps, § 114, ou encore introduire une proposition complétive, § 111). L'effet peut être une conséquence naturelle, ou bien un effet voulu, un but à atteindre ; dans le premier cas on dit que la proposition est consécutive, et, dans le second, qu'elle est finale.

122. Consécutive ou finale, la subordonnée peut être liée à la principale par un pronom relatif, sans conjonction proprement dite. Par exemple, au lieu de « dignus est *ut* impĕret », littéralement « il est digne qu'il commande », on disait : « dignus est *quī* impĕret », et de même : *dignus sum* ou *dignus es*, *quī impĕrem* ou *quī impĕres*, je suis digne ou tu es digne de commander.

Si la subordonnée contient un comparatif, on remplace de même *ut* par la forme adverbiale du relatif devant les comparatifs, *quō* (§ 98, *b*) : « ... *quō* sint *tūtiōres* » équivaut à « ut *eō* sint *tutiores* », pour qu'ils soient d'autant plus en sûreté.

123. L'idée de causalité, conçue non plus comme un rapport de fait entre deux actions, mais comme un rapport logique entre deux affirmations (§ 113), est marquée par les conjonctions suivantes :

1° Dans la proposition qui exprime la cause de l'action, — c'est-à-dire ici la raison de l'affirmation, — *nam* et *namque*, *enim* et *etĕnim*, « car », si cette proposition est coordonnée ;

et, si elle est subordonnée, *cum, quando, quonĭam*, « puisque ». On voit que *quoniam*, qui signifie aussi « parce que » (§ 120), cumule l'expression du rapport de fait et du rapport logique, et que *cum* et *quando* sont partis du sens de « lorsque » (§ 114), pour aboutir au sens de « puisque », exactement comme la locution temporelle française *du moment où*. — Les conjonctions causales de coordination ou de subordination peuvent être renforcées par *quippe*, qui se place aussi devant une proposition relative causale : *quippe quī*, car il.

2° Dans la proposition qui exprime l'effet, — c'est-à-dire ici la conséquence que l'on tire du fait exprimé par la coordonnée voisine, — *ergō* (1) et *igĭtur* (ighitour), donc. Ce dernier mot a d'abord signifié « alors », c'est ainsi qu'en français *alors* peut aussi prendre le sens de « en conséquence ». Le latin employait encore *proinde* (cf. *inde*, de là, § 90), que nous avons vu dans un autre sens § 100.

Les interjections.

124. Les interjections latines *ō, ā, āh* servent à exprimer les mêmes sentiments que « o, ah, ha, ho, oh » en français.

On rencontre en outre en latin les interjections *heu, eheu, hei*, pour se lamenter, *heus* pour appeler, *eia* pour encourager ou marquer son étonnement, *euge* (èwghé) aussi pour encourager, comme l'impératif *age*, du verbe *agĕre*, pousser de l'avant (on disait également *agĕdum*) ; *prōh* ou *prō* pour attester ou pour s'indigner ; *vae* (waé), au sens de « malheur ! »

Le nom ou le pronom qui peut accompagner l'interjection se trouve ordinairement au vocatif, au nominatif ou à l'accusatif. On rencontre le datif dans des formules telles que

(1) *Ergō* s'emploie aussi comme préposition : « *illīus ergō* », à cause de lui.

« *hei mihī* ! », quel malheur pour moi ! « *Vae victis* », malheur aux vaincus ! « *Vae sōlī* », dans l'*Ecclésiaste*, malheur à qui est seul !

NOTIONS DE SYNTAXE

Nous avons déjà signalé, à propos des flexions et de l'étude des mots invariables, un grand nombre de particularités de la syntaxe latine ; on trouvera, §§ 81-83, des indications sur l'emploi des cas.

125. L'ordre des mots est très variable. Le latin peut mettre l'adjectif après le nom quand nous le plaçons avant, et *vice-versa* ; il dira « père notre », *pater noster*, au lieu de « notre père » ; l'adjectif épithète peut être séparé du nom par le verbe, par une préposition, par un complément, ainsi dans : « *suaeum perdet ambītio* », le possessif est au commencement de la phrase, le sujet auquel il se rapporte est à la fin, et, entre les deux, le pronom complément et le verbe ; nous disons « son ambition le perdra », en mettant le sujet à côté de son adjectif, avant le verbe. Le prédicat est souvent *avant* le verbe, comme le participe avant l'auxiliaire (§ 69). Tant qu'on ne sera pas familiarisé avec ce désordre apparent, on sera donc obligé de faire ce qu'on appelle « la construction », c'est-à-dire de disloquer mentalement la phrase latine pour placer les mots dans l'ordre français après avoir reconnu, à l'aide des flexions, les différents éléments de la proposition.

126. Comme le latin n'emploie aucun article et se dispense souvent d'exprimer l'idée possessive qui résulte du contexte, il faudra constamment, en traduisant du latin en français, ajouter au nom l'un de nos trois articles, ou parfois un adjectif possessif : « *gallus, escam quaerens, margarītam repĕrit* », *un* coq, cherchant *sa* (ou *de la*) nourriture, trouva *une*

perle. On doit aussi suppléer le pronom personnel sujet (1) : *pluit*, « il pleut », *vēnit*, « *il* ou *elle* vint ».

127. Il faut s'habituer à ce que les anciens grammairiens, pensant à la traduction du français en latin, appelaient « le *que* retranché ». Puisqu'il ne s'agit ici que de version, c'est-à-dire de traduction du latin en français, nous dirons « le *que* ajouté ». Le français remplace généralement la subordonnée infinitive du latin par une subordonnée à mode personnel amenée par *que* : « *dīcit patrem venisse* », mot à mot « (il) dit (son) père *être venu* », en français « il dit *que* son père *est venu* ». On remarquera que le mot qui exprime le sujet de la proposition infinitive, considéré comme un complément du verbe principal, se trouve à l'accusatif.

128. Constamment il faut suppléer le verbe « être » non exprimé entre le sujet et le prédicat, ou à côté d'un participe à l'accusatif : « Ṣummum jūs summa injūrĭa. » (Soum'-moum' yous' soum'ma in'yurĭa), maxime juridique citée par Cicéron, mot à mot, en ajoutant le verbe : justice extrême *est* extrême injustice. D'autres verbes usuels peuvent être sous-entendus, notamment devant une proposition infinitive exprimant ce qui est dit ou pensé.

129. Le latin n'a pas l'équivalent de notre pronom indéfini *on* (qui n'est autre chose qu'*homo*, nominatif de *homĭnem*, homme), il met le verbe à la 3e personne du pluriel, ou au passif, 3e personne du singulier : *dīcunt* (ils disent) ou *dīcĭtur* (il est dit), en français *on dit*. Avec cette signification, les verbes intransitifs eux-mêmes se mettent au passif : « *ventum est* », il (neutre) fut venu, c'est-à-dire *on vint* ; *currĭtur*, il est couru, c'est-à-dire *on court*.

---

(1) Parfois même le pronom régime : « *librī meī nōn sunt, sumpsī ab amīcō* », *les* livres ne sont pas à moi, *je les* ai empruntés à *un* ami (ou : à *mon* ami). Remarquer que dans la « construction » de cette phrase, il faut introduire le verbe *sunt* entre *librī* et *meī*.

130. Nous donnons au verbe « enseigner », comme complément direct, tantôt le nom de la chose enseignée, tantôt le nom de la personne qu'on instruit, mais quand nous exprimons les deux idées à la fois, l'un des deux compléments devient complément indirect. Le latin construisait le verbe *docēre*, enseigner, avec deux compléments directs, deux accusatifs : *docere alĭquem lĭtĕrās*, enseigner la lecture *à* quelqu'un.

131. Le latin exprimait l'idée du conditionnel à l'aide du subjonctif. Il y aura donc lieu parfois de traduire un subjonctif latin par un conditionnel français. Le verbe après la conjonction *si* se met aussi au subjonctif (1). C'est le plus-que-parfait du subjonctif qui exprime le conditionnel passé : *venisset sī voluisset*, il *serait venu* s'il *avait voulu* L'idée du conditionnel présent se rend par le subjonctif présent ou par l'imparfait, suivant que la condition peut ou non se réaliser encore : « *sī scīret, dīcĕret* » (si skirét', dikérét'), s'il le *savait*, il le *dirait;* « *dīcat, sī velit* », il le *dirait*, s'il *voulait*, il peut encore vouloir.

132. Les débutants, pour ne pas se laisser dérouter, devront se souvenir qu'un mot latin peut ne pas avoir le même genre que le mot français correspondant, et qu'un verbe, transitif direct dans une langue, peut être transitif indirect dans l'autre. Si l'on rencontre par exemple un nom qui se traduit par un féminin en français (ainsi *mare*, la mer, *dolor*, la douleur), il faudra penser qu'il peut être masculin ou neutre en latin, et ne pas perdre son temps à chercher dans la phrase un adjectif à flexion féminine pouvant se rapporter à ce nom ; le verbe *favēre* se construit avec un datif

(1) A moins que le verbe principal soit non pas au subjonctif-conditionnel, mais à l'indicatif; auquel cas on a, après *si*, le futur ou le futur passé de l'indicatif si l'action est future : « *sī venĭet* » ou « *sī vēnĕrit* », s'il viendra ou s'il sera venu, en français « s'il vient ».

en latin, *favoriser* a un complément direct en français, etc. Les noms qui ont au singulier la désinence *-a* ne sont pas tous du féminin, et les noms en *-us*, génitif *-ī*, ne sont pas tous du masculin : *scrība*, scribe, est masculin ; *pŏpŭlus*, peuple, est masculin, mais *pōpŭlus*, peuplier, est féminine comme tous les noms d'arbre et *ărbor* lui-même. Les noms abstraits en *-eur* sont féminins en français (sauf un petit nombre comme le mot savant *labeur* et comme *honneur*, qui était féminin en vieux français), les mots correspondants en *-or* sont du masculin en latin : franç. *saveur* féminin ; lat. *săpor*, masculin.

133. Il y a aussi des différences pour les modes et temps du verbe dans les subordonnées. Les Latins disaient : « Dis-moi quelle heure il *soit* », mettant le verbe au subjonctif dans l'interrogation indirecte ; en revanche, ils disaient : « Je l'ai averti *avant qu'il est parti* », n'employant le subjonctif après « avant que » que si le fait est encore douteux : « Avertissez-le *avant qu'il parte.* » Parfois les deux modes étaient également employés, mais il peut y avoir, dans le choix, une nuance de signification qu'il est assez facile de déterminer d'après la valeur normale du subjonctif. Nous mettons le présent après *si*, même quand l'action est future, les Latins disaient : *si* tu *viendras* (ou même : *si* tu *seras venu*), cf. § 131, note.

134. Le pronom relatif s'employait constamment avec une valeur de démonstratif : « *Quæ cum ĭta sĭnt* », mot à mot « lesquelles choses, puisqu'elles sont ainsi », puisque *ces choses* sont ainsi (*soient* ainsi, en latin).

Nous connaissons en français l'emploi du relatif sujet au sens de « celui qui » (*Qui* s'y frotte s'y pique). Le latin offre le même emploi aux différents cas, par exemple *quem* au sens de « celui que », lorsque le démonstratif sous-entendu et le relatif sont au même cas.

APPENDICE

Quelques citations latines usitées dans la conversation (1).

Ab ūno disce omnes (Ab ouno diské omnès'). Se dit au sens de « jugez des autres d'après celui-là ». Citation de Virgile; paroles d'Enée dans le récit qu'il fait à Didon de l'épisode du cheval de bois, au moment où il parle de la ruse perfide du grec Sinon (Cf. *Timeo Danaos*). Prépos. *ab*, § 87. *Ūno*, ablat. de *ūnus*, § 27. Verbe *discĕre*, apprendre (à connaître), § 51. *Omnēs*, nom indéfini, § 36, II.

Compelle intrāre (Com'pèl'lé in'trare). Se dit à propos d'une contrainte à exercer sur les gens, dans leur propre intérêt. Citation d'une parabole de l'Evangile, le père de famille ordonne de ramasser les passants et de les pousser dans la salle du festin, où ne seront plus admis les invités qui ont manqué à leur parole. Verbe *compellĕre*, pousser à, § 51.

Dī omen avertant! formule courante pour exprimer le vœu qu'un malheur envisagé ne se réalise pas. *Dī*, pour *dei*, nominatif pluriel de *deus*, dieu. *Omen*, présage. Verbe *avertĕre*, détourner, cf. § 40.

Habēmus confitentem reum (habémous' con'fitèn'tèm' rèoum'). Se dit pour prendre acte d'un aveu. Paroles tirées d'un exorde de Cicéron. Verbe *habēre*, avoir, § 38; verbe *confitēri*, avouer, § 58; *reus*, accusé.

Homo sum, humāni nihil a mē aliēnum puto (Homo

(1) Afin que ces citations puissent servir d'exercices de latin, nous renverrons aux différents paragraphes de ce livre pour l'interprétation des mots qui les composent et de leurs formes.

soum', humani... aliénoum' pouto). Vers (1) de Térence, souvent cité, dont le sens est : « Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger ». *Nihil*, § 36, II, note. L'adjectif *hūmānus*, humain, est ici employé substantivement au neutre, et mis au génitif comme complément du nom indéfini *nihil* ; l'adjectif *aliēnus*, étranger, se construit avec un complément précédé de la préposition latine ā. Le verbe *putāre* signifie penser. La proposition subordonnée qui dépend de *puto* est une proposition infinitive (§ 127) dont le verbe *esse*, « être », est sous-entendu (§ 128).

Impavidum ferient ruīnae, voy. le suivant.

Justum et tenācem prŏpositī virum.... impavidum ferient ruīnae (Youstoum' èt' ténakèm' propo-siti wiroum' im'pawidoum' fèrièn't rouinaé). Se dit à propos d'un homme ferme dans sa résolution et inébranlable dans l'infortune. On se borne ordinairement à citer soit les premiers mots, soit les derniers, qui sont précédés, dans le texte d'Horace, d'une proposition hypothétique (*si le monde s'écroulait*). Les adjectifs *justus*, *tenax*, *impavidus* (sans peur) se rapportent au substantif *vir*, « homme », qui est ici à l'accusatif comme complément direct du verbe *ferīre*, frapper (pour le temps, voy. § 44) ; le sujet est *ruīnae*, les ruines, les ruines du monde. L'adjectif *tenax* a son complément au génitif, nous disons en français « tenace *dans...* » ; *prŏpŏsĭtum*, « dessein », il faut suppléer devant ce substantif un adjectif possessif, cf. § 126.

Macte animo, generōse puer, sīc ītur ad astra (... ghénéro-sé pouèr...), formule d'encouragement à la vaillance. C'est un vers (2) de Virgile, modifié par Stace. *Macte*, adjec-

(1) Il nous est extrêmement difficile de nous rendre compte de l'harmonie des vers latins, qui repose sur la quantité ; le « temps fort » ne coïncide qu'accidentellement avec l'accent tonique, et il en résulte une complication dont il est impossible de donner ici l'idée.

(2) Voy. la note sur *Homo sum*.

tif indéclinable, « plein de », *anĭmus*, substantif, « courage » ; il faut sous-entendre l'impératif du verbe *esse*, être. *Generōsus*, généreux ; *puer*, enfant ; *sīc*, adv., § 101 ; *ītur*, forme passive du verbe intransitif *īre*, aller, cf. § 129 ; *ad*, prépos. ; *astrum*, astre § 4.

On se borne généralement à citer le commencement ou la fin du vers : *Macte anĭmo* ou *sīc ītur ad astra.*

Medice, cūrā tē ipsum (mèdiké,...) se dit pour engager ceux qui donnent des conseils à s'y conformer d'abord eux-mêmes. C'est un dicton romain. *Medĭcus*, ici au vocatif (§ 3), médecin. Verbe *cūrāre*, soigner (§ 51). *Tē*, ici à l'accusatif comme complément direct, § 24 ; *ipse*, § 20.

Nec plūribus impār, au-dessous d'un soleil, devise de Louis XIV. *Nec* au sens de *ne quidem*, § 108. *Impār*, « inégal », adj. qui appelle un complément au datif. *Plūres*, cf. § 36, IV ; ici, d'après l'explication donnée par Louis XIV lui-même, le mot est au neutre, et signifie « plusieurs choses, plusieurs tâches ».

Nec plūs ultrā (Nèc plous' oultra) (1) s'emploie substantivement pour exprimer le point au-delà duquel on ne saurait aller, dans une qualité ou un défaut. Il y a une idée préalable sous-entendue : « on peut aller jusque là,... » ; *nec* « et nōn », § 108 ; *ultrā*, § 92.

Nē quid nimis, pour recommander de ne rien faire avec excès. Sentence qu'on trouve notamment chez Horace. Le verbe, au subjonctif de commandement, est sous-entendu. *Nē*, § 108, 2e alinéa ; *quid* au sens d'*alĭquid*, § 36, I ; *nimis*, § 98, *e*.

---

(1) Dans l'usage courant de cette formule, on prononce *plus* et *ultra* avec *u* français. Mais il vaut la peine de réagir. Notre mauvaise prononciation du latin ne doit être maintenue que dans les mots devenus vraiment français, comme « ultramontain ».

Nīl actum reputans sī quid superesset agendum (... actoum' ... répoutan's ... aghèn'doum'), se dit de quelqu'un qui veut toujours aller jusqu'au bout de ses entreprises. Vers de Lucain (1), légèrement modifié, où le poète indique le caractère de César. Verbe *reputāre*, penser, § 58 (cf. *puto* dans la formule *Homo sum*, etc.). Le verbe *agĕre* (aghéré), « faire », dont le supin est *actum*, et qui nous a fourni notre verbe *agir*, se trouve deux fois dans cette phrase, à l'infinitif parfait passif (*actum* pour *actum esse*), § 64, et au participe futur passif, § 55. *Nīl*. § 36, II, note ; *superesse*, « rester », §§ 43 et 131 ; *quid* au sens d'*alĭquid*, § 36, I.

Nīl admīrārī, précepte stoïcien, qu'on trouve dans Horace. *Admīrārī*, verbe déponent (§§ 63 et 65), dont nous avons fait *admirer*, et qui avait aussi le sens de « s'étonner de, s'émouvoir de ». *Nīl*, § 36, II, note.

Nīl novī sub sōle. Paroles de Salomon dans l'*Ecclésiaste*. Le verbe *est* est sous-entendu. A *nīl novī* comparez *hūman nĭhil* de la formule *Homo sum*, ci-dessus. La préposition *sub*, sans mouvement, s'emploie avec l'ablatif ; *sol*, soleil.

Nōn bis in idem, pour exprimer l'opposition à l'idée de faire une seconde fois la même chose. Formule juridique indiquant qu'on ne doit pas être poursuivi deux fois pour le même délit. Le verbe est sous-entendu. *Idem* est ici employé substantivement au neutre, « la même chose ». *In*, préposition, § 86.

Nōn erat hīs locus, pour exprimer l'inopportunité de ce qui a été fait ou dit. C'est la protestation d'Horace contre les digressions. *Erat*, imparfait du verbe *esse*, être, § 70 ; le sujet est *locus*, lieu, dans le sens où nous disons « il n'y a pas *lieu* » ; *hīs*, datif pluriel neutre de *hic*, § 20, entendez : pour ces choses.

(1) Cf. la note pour *Homo sum*.

Nōn ignāra malī, se dit d'une personne compatissante en souvenir de ses épreuves personnelles. *Ignāra*, féminin de *ignārus*, ignorant, dont le complément est *malum*, (le) mal, au génitif. La suite est : *misĕrīs succurrĕre disco* ; *miserīs*, datif pluriel de *miser*, malheureux ; *succurrere*, secourir, verbe gouvernant le datif : *discĕre*, apprendre (cf. *Ab uno*, etc.), se construit avec un infinitif, sans préposition. Ce sont les paroles de bienvenue de Didon à Enée, dans l'*Enéide*.

Nōn licet omnibus adīre Corinthum, traduction latine d'un dicton grec. Se dit de ce qui n'est pas loisible à tout le monde. Le sens original est que tout le monde n'est pas assez riche pour aller à Corinthe, ville de plaisirs coûteux. *Adīre* (īre ad), aller à. Sur *omnibus*, voy. § 36, II, en note. *Licēre* (pron. likéré), être permis.

Numerō deus impare gaudet. Fin de vers de Virgile qu'on cite, dans une intention plaisante, à propos d'un nombre impair. *Deus*, (le) dieu ; le verbe *gaudēre*, « se réjouir de », appelle l'ablatif. *Numerus* est devenu le français *nombre*. *Impār*, adj., « impair » (ailleurs « inégal », cf. ci-dessus la devise *Nec plūribus impār*). Les nombres impairs étaient considérés comme de bon augure.

Post hōc, ergō propter hōc. Se dit soit pour conclure qu'un fait a eu vraiment pour cause le fait qui l'a précédé, soit au contraire pour protester contre un pareil raisonnement. C'est la formule d'un sophisme signalé par la philosophie scolastique. Sur les prépositions *post* et *propter*, voy. § 87. *Ergō*, conjonction § 123, 2°. *Hōc*, démonstratif neutre, § 20.

Quidquid dēlīrant rēgēs, plectuntur Achīvī (réghès... Akiwi), pour dire que les petits pâtissent des folies des grands. C'est un vers d'Horace, dont on se borne d'ordinaire à citer les trois premiers mots. *Dēlīrāre*, ici verbe transitif,

« délirer à propos de » ; *quidquid*, § 36, I, « quoi que ce soit que » ; le sujet est *rēgēs*, pluriel de *rex*, roi, § 7 (nominatif terminé par consonne + *s*). *Achīvī*, les Grecs, verbe *plectĕre*, frapper, § 67.

Quiēta nōn movēre, recommandation de ne pas soulever imprudemment des difficultés. Dans ce précepte latin le verbe est à l'infinitif impératif ; *movēre*, devenu *mouvoir* en français, « remuer, troubler » ; *quiētus*, tranquille (à rapprocher de *quiétude*), cet adjectif est ici employé substantivement au pluriel neutre, les choses tranquilles.

Quis tulerit Gracchōs dē sēditiōne querentēs? Vers de Juvénal (1), que l'on cite à propos des gens qui reprochent aux autres de faire ce qu'ils ont fait eux-mêmes. *Quis* interrogatif, § 21. *Tulĕrit*, parfait du subjonctif de *ferre* (§ 72), à valeur de conditionnel (§ 131). *Querī*, verbe déponent, « se plaindre », ici au participe présent, § 69.

Quō nōn ascendam (Qwo non' askèn'dam'), au-dessous d'un écureuil, devise de Fouquet. *Quō*, adverbe interrogatif de lieu, § 90. Verbe *ascendĕre*, monter (cf. le mot français *ascension*), § 44.

Quōs vult perdere, Juppiter dēmentat. (Qwos woult perdéré Youppiter démèn'tat). Se dit à propos d'un acte inconsidéré qui ne peut que tourner contre celui qui l'a commis. C'est la traduction latine d'une maxime d'Euripide. *Dementāre*, affoler. *Quōs*, accusatif masculin pluriel du relatif, cf. § 134. *Vult*, du verbe *velle*, vouloir, § 73.

Rēs nullīus, terme juridique, se dit d'une chose (*rēs*) n'appartenant à personne ; *nullīus*, génitif de *nullus*, § 36, II.

(1) Voyez ci-dessus la note sur *Homo sum*, etc.

Sic itur ad astra, voy. *Macte animō*, etc.

Sīc volo, sīc jubeō, sit prō ratiōne voluntās (... Wolo, youbéo). Se dit à propos d'un ordre arbitraire, déraisonnable. C'est un vers de Juvénal (1), légèrement altéré, dans le portrait de la femme impérieuse. Adverbe *sīc*, § 101. *Volo*, du verbe *velle*, vouloir, § 73; *jubeo*, du verbe *jubēre*, ordonner. *Sit*, dont *voluntās*, volonté, est le sujet, est devenu notre forme verbale *soit*; *ratiōne* (de *ratĭo*, raison), ablatif amené par la préposition *prō*; *esse prō*, propr^t « être pour », tenir lieu de. Il faut suppléer un adjectif possessif devant *voluntās*, § 126.

Sīc vōs nōn vōbīs, propr^t « ainsi vous non pour vous » (2), se dit à propos d'un honneur ou d'un avantage dont est dépouillé celui à qui il est légitimement dû. Ces mots commencent quatre vers composés par Virgile à l'occasion de vers anonymes dont il était l'auteur et dont un poète médiocre s'était attribué la paternité. Les fins de ces quatre vers étaient : ... *nīdificātis, avēs*. — ... *vellĕra fertis, avēs*. — ... *mellificātis, apēs*. — ... *fertis aratra, bovēs*. *Avēs, ovēs, apēs, bovēs* sont le nomin.-vocatif pluriel de *avis*, oiseau, *ovis*, brebis, *apis*, abeille, *bōs*, bœuf; *nīdificāre* est devenu en français *nicher*, *mellificāre* signifie « faire le miel », et *ferre* « porter », § 72; les noms neutres *vellus* (§ 8), toison, et *arātrum* (§ 4), charrue, sont à l'accusatif pluriel.

Sōl lūcet omnibus (sol louket' omnibous'), formule d'égalité devant la nature. *Sōl*, (le) soleil; verbe *lūcēre*, luire. *Omnĭbus* est le datif pluriel de *omnis*, tout, § 36, II, en note.

Suāve, marī magnō (mag'no), premiers mots d'un passage

(1) Cf. la note pour *Homo sum*, etc.
(2) *Vōbīs* est le datif de *vōs*; pour cette valeur du datif, voy. § 2.

célèbre du poète Lucrèce, où il exprime cette idée que le spectacle du malheur d'autrui nous donne un sentiment plus vif de notre propre bonheur. La suite est : *turbantĭbus aequŏra ventīs, ē terrā magnum altĕrĭus spectāre labōrem* (1). Le verbe *est* est sous-entendu à côté de l'adjectif neutre *suāve*, qui qualifie la proposition infinitive sujet : *spectāre*, contempler ; *magnus labor*, à l'accusatif comme complément direct, a ici le sens de « dure épreuve » ; *alterius*, génitif d'*alter*, « (un) autre » (§ 36, II) ; sur la préposition *ē*, qui gouverne l'ablatif *terrā*, (la) terre, voy. § 87, entendez ici « du rivage ». La proposition entre les deux virgules, *marī... ventīs*, forme ce qu'on appelle un ablatif absolu (§ 82) : *aequŏra*, pluriel neutre (complément direct de *turbāre*, troubler), les « plaines » (la surface) de la mer ; l'ablatif, dans *marī magnō*, a une valeur locative : *sur* la vaste mer.

Summum jus summa injūria, voy. § 128.

Sunt lacrĭmae rērum, réflexion qu'amène un triste spectacle. Ce sont les paroles d'Enée, dans Virgile, devant les tableaux représentant la guerre de Troie. *Sunt* = sont, existent, il y a, § 79. *Lacrĭma*, dont nous avons ici le nominatif pluriel, est devenu notre mot *larme*. *Rērum*, génitif pluriel de *rēs*, chose, complément de *lacrimae*. Il y a, pour ce passage, plusieurs interprétations, qui rentrent dans le même ordre d'idées.

Suum cuīque (Cicéron), formule d'attribution à chacun — *cuīque*, datif de *quisque*, § 36, I — de ce qui lui revient : *suus*, possessif (§ 25) employé ici substantivement au neutre, « le sien, son dû ».

Tantæne animīs cælestibus irae ? (...kaélèstibous'...). Se dit pour reprocher à quelqu'un des sentiments indignes

(1) Voy. ci-dessus la note sur « *Homo sum*, etc. ».

de lui. C'est une réflexion de Virgile, dans l'*Enéide*, à propos de la haine dont la déesse Junon poursuit les Troyens. Le substantif *īra*, colère, est au nominatif pluriel ; le verbe *sunt* est sous-entendu (§ 128) ; *anĭmus*, âme ; *caelestis*, céleste, des dieux ; sur *tantus*, voy. § 36, III ; *-ne* est la particule interrogative, § 104. Boileau a parodié ce vers dans le *Lutrin* :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?

Testis unus, testis nullus, formule juridique pour dire qu'un témoignage unique ne saurait constituer une preuve suffisante. *Testis*, témoin ; *unus* et *nullus*, § 36, II.

Tĭmeo Danaōs, et dōna ferentes. Se dit pour exprimer la défiance vis-à-vis des amabilités suspectes d'un ennemi. Citation de l'*Enéide* de Virgile ; ce sont les paroles du grand-prêtre Laocoon à propos du grand cheval de bois laissé par les Grecs (*Danaī*, accus. *Danaos*). Verbe *timēre*, craindre, § 38. La conjonction *et* (§ 109) a ici la valeur d'*etiam* (§ 107). *Ferre*, porter, §§ 72 et 58 ; *donum*, nom neutre, « don ».

Tot capita, etc., voy. § 8, note finale.

Ūno avulso, non dēficit alter (... *défikit'*...). Se dit au sens de : « Si celui-ci manque, il y en aura un autre. » Citation de l'*Enéide* de Virgile, épisode de la descente d'Enée aux enfers. Il s'agit du rameau d'or qui permet d'entrer aux enfers : dès qu'il est arraché, il en repousse un autre. *Ūno avulso* est un ablatif absolu (§ 82) : *ūnus*, § 27 ; *avulsus*, participe passé du verbe *avellĕre*, arracher. *Alter*, § 36, II ; verbe *defĭcĕre*, manquer (cf. le substantif français *déficit*, qui n'est autre chose que le verbe latin mal prononcé et employé substantivement).

INDEX (1)

(1) Les chiffres non précédés du mot *page* renvoient aux paragraphes.

TABLE DES MATIÈRES

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères et Cie. — 916-27.